

2939

**PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES  
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT  
DU SENEGAL  
(UNDAF)**

**VERSION PROVISOIRE**

**OCTOBRE 1998**

# TABLE DES MATIERES

1

<b>I.</b>	<b>Processus d'établissement du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement l'UNDAF/Sénégal</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Principaux enjeux de développement national</b>	<b>4</b>
	2.1 - Les défis	4
	2.2 - Objectifs et cycle du développement national	4
	2.3 - Priorités du Pays en application des engagements internationaux	5
	2.4 - Autres priorités nationales	6
<b>III.</b>	<b>Eléments de conclusions de l'évaluation commune de la situation du Sénégal</b>	<b>6</b>
	3.1 - Contexte politique	
	3.2 - Situation socio-économique	
<b>IV.</b>	<b>Résumé des principales leçons tirées de l'aide des Nations Unies au développement</b>	<b>6</b>
	4.1 - Secteurs prioritaires d'assistance des Agences des Nations Unies	6
	4.2 - Leçons stratégiques à retenir	7
	4.3 - Implications pour UNDAF	7
<b>IV.</b>	<b>Plan-Cadre commun de l'UNDAF : suite à donner aux priorités nationales</b>	<b>9</b>
	<b>5.1 - Contexte général de l'UNDAF au Sénégal</b>	<b>9</b>
	<b>5.2 - Domaines Thématiques de concentration de l'UNDAF</b>	<b>10</b>
	5.2.1 - Lutte contre la Pauvreté	11
	Composante 1 : Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois	11
	Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'un processus communautaire.	20
	Composante 3 : Amélioration des conditions de vie et renforcement des capacités des acteurs à la base.	41
	Composante 4 : Filet de sécurité	45
	Composante 5 : Promotion économique des femmes	46
	5.2.2 - Bonne Gouvernance	48
	Composante 1 : Amélioration de l'efficacité de la fonction publique	48
	Composante 2 : Approfondissement du Système démocratique et de la gouvernance locale : appui à la décentralisation	52
	Composante 3 : Promotion des droits de l'homme et renforcement du système démocratique	57
	Composante 4 : Appui à la réforme du système judiciaire	64
	Composante 5 : Amélioration du climat des affaires	65
	Composante 6 : Appui au pilotage du programme national de Bonne Gouvernance	68
	<b>5.3 - Stratégies de mise en œuvre et mécanismes de suivi/évaluation</b>	
	<b>5.4 - Ressources en appui à la mise en oeuvre de l'UNDAF</b>	

## I - PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DE L'UNDAF/SENEGAL

En application de la Réforme du Secrétaire Général de l'ONU invitant les Fonds et Programmes menant des activités de développement dans un pays à participer à l'élaboration d'un Plan-Cadre d'aide au développement (UNDAF), le Sénégal a été retenu parmi les pays faisant partie de la phase pilote. L'objectif visé est d'optimiser la Coopération des Nations Unies en faveur des priorités nationales. Ainsi, les Fonds et Programmes, les Agences Spécialisées, et les Institutions de Bretton Woods soit seize (16) organismes au total ont pris une part active au processus d'élaboration de l'UNDAF au Sénégal.

L'exercice UNDAF a bénéficié d'abord d'une mission d'appui effectuée en novembre 1997 par deux facilitateurs des sièges du PNUD et du PNUCID. Cette mission d'une semaine a permis à l'équipe des Nations Unies d'approfondir la réflexion sur les objectifs de l'UNDAF et sur la valeur ajoutée de cet outil d'appui à la coordination par rapport à d'autres instruments déjà disponibles tels que la Note de Stratégie Nationale. Ce fut également l'occasion pour l'équipe des Nations Unies de définir un calendrier d'activités pour l'élaboration de l'UNDAF au Sénégal.

Deux rencontres importantes ont marqué cette mission ; l'une avec les Chefs d'Agences de la quasi totalité des organisations du Système des Nations Unies représentées au Sénégal, y compris les institutions de Bretton Woods ; l'autre avec les Chargés de Programme et les points focaux UNDAF au niveau de chaque Agence. La mission a eu également des rencontres séparées avec les Agences pour mieux prendre en compte l'ensemble des préoccupations de tous.

Au terme de cette mission, la grande majorité des Agences était d'avis que l'UNDAF devrait être un document à caractère opérationnel qui contribuerait à renforcer les synergies entre elles.

Les discussions menées dans le cadre de la mission ont également permis d'établir la complémentarité entre l'UNDAF et la Note de Stratégie Nationale, cette dernière étant un document d'orientation du Gouvernement qui porte sur l'appui du Système des Nations Unies aux objectifs de développement national.

Le processus de préparation de l'exercice pilote UNDAF intervient à un moment où la plupart des Agences sont à des étapes avancées de programmation de leur assistance au pays. Par ailleurs, l'exercice commun d'analyse et d'évaluation de la situation du pays qui vient d'être achevé par les Agences des Nations Unies devrait faciliter la coordination dans la mise en œuvre des activités opérationnelles de ces agences.

Le lancement de l'exercice de préparation de l'UNDAF au Sénégal a effectivement démarré par un atelier inter-agences de trois jours, tenu à Dakar du 4 au 6 mars 1998. A l'ouverture de cet atelier, les Chefs d'Agences ont défini les orientations à prendre en compte par l'équipe technique constituée de représentants d'Agences chargés de la rédaction du document UNDAF. Les travaux de l'équipe technique se sont poursuivis au-delà de ce premier atelier et ont permis, au terme de diverses concertations, la production du document provisoire UNDAF, sous le pilotage stratégique des Chefs d'Agences. Un second atelier tenu du 22 au 23 septembre 1998 a permis au Comité technique de finaliser l'UNDAF pour examen et approbation par les Chefs d'agences.

Tenant compte des orientations données par les Chefs d'Agences et des programmes d'assistance des différentes Agences du Système des Nations Unies, les actions retenues dans l'UNDAF sont concentrées dans deux domaines thématiques que sont : la **Lutte contre la Pauvreté** et la **Bonne Gouvernance**. Ces domaines d'intervention figurent également parmi les objectifs prioritaires de développement national.

Le document UNDAF pour le Sénégal décrit les types de collaboration et les formes de synergies que le Système des Nations Unies entend développer pour coordonner au mieux son assistance pour la réalisation des objectifs de développement national.

En ce qui concerne le **Programme National de Lutte contre la Pauvreté**, le Système apporte son appui à la mise en œuvre des axes suivants :

- Composante 1 : Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois
- Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires

- Composante 3 : Amélioration des conditions de vie et Renforcement des capacités des acteurs à la base
- Composante 4 : « Filet de Sécurité »
- Composante 5 : Promotion Economique des Femmes.

S'agissant de la **Bonne Gouvernance**, les axes ci-après bénéficient de l'appui du Système des Nations Unies :

- Axe 1 : Amélioration de l'efficacité de l'Administration Publique
- Axe 2 : Approfondissement du Système Démocratique et de la Gouvernance Locale : Appui à la Décentralisation
- Axe 3 : Promotion des Droits de l'Homme, Renforcement du Système Démocratique
- Axe 4 : Appui à la Réforme du Système Judiciaire
- Axe 5 : Amélioration du Climat des Affaires

## II - PRINCIPAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

### 2.1 - Les défis

La société sénégalaise est engagée dans une mutation accélérée touchant tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle. Les autorités sénégalaises sont conscientes que leur objectif visant la réalisation d'une croissance économique forte et soutenue et ne peut être atteint que si des réponses durables sont apportées à un certain nombre de défis. Ils concernent :

1° La compétitivité de l'économie nationale : Il s'agit de créer un environnement concurrentiel sain pour les entreprises, d'où l'option résolue du désengagement de l'Etat des secteurs productifs et marchands. Tenant compte des enjeux de la mondialisation, il est urgent de rendre l'économie nationale plus flexible, et de renforcer les bases technologiques et managériales des entreprises nationales.

2° L'aménagement d'un espace attractif : Le marché mondial est marqué par une concurrence rude qui exige le respect des normes de qualité. Dans ce contexte, seuls les pays qui maîtrisent le processus d'ajustement permanent sont en mesure de tirer leur épingle du jeu. Le Sénégal doit valoriser l'atout stratégique dont il dispose dans ce domaine en procédant à l'aménagement d'un centre international de services sur le site de Dakar et sur d'autres sites secondaires. Plusieurs secteurs sont déjà candidats pour des activités internationalisées, délocalisées ou à forte valeur ajoutée à l'instar des télécommunications, de l'informatique, du tourisme, de la recherche, de la formation et de la santé.

3° L'Etat-stratège : La mise en place d'un Etat-stratège est une nécessité face à l'interpellation : des collectivités locales pour la mise en œuvre de la décentralisation ; celle de l'UEMOA pour le respect des normes de convergence et celle du secteur privé national et international notamment pour améliorer l'environnement des entreprises et favoriser la création d'emplois.

4° Le développement humain : Malgré la reconnaissance des droits de chaque personne au développement humain, la pauvreté continue à se manifester. Elle touche environ 30 % des ménages sénégalais. Le Sénégal a élaboré un programme pour réduire la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue. Dans ce cadre, devrait être adoptée une stratégie budgétaire favorable à l'éducation, à la santé et à l'information.

5° Le développement durable : L'accroissement démographique ne doit pas hypothéquer les possibilités des générations futures. Dès lors, le défi des transformations sociales correspond à une exigence dans la réalisation progressive des objectifs de développement humain.

6° L'affirmation de l'identité culturelle : L'affirmation de l'identité culturelle est nécessaire à l'éclosion des potentialités nationales et au développement de la créativité des individus. Les relations entre aspects culturels et aspects économiques sont étroites; et aucun modèle économique n'est viable s'il n'est sous-tendu par un modèle culturel. Ainsi, le modèle culturel de consommation en vigueur au Sénégal n'aurait pas des incidences sur la production locale et l'évolution de la balance commerciale.

### 2.2 - Objectifs et cycle du développement national

Après deux décennies de redressement économique et financier et d'ajustement des structures de l'économie, qui s'inscrivait dans un processus qui a été renforcé en 1994 par la dévaluation du franc CFA, le Sénégal a élaboré ses options et approches du développement, consignées notamment dans le IXème Plan de développement économique et social intitulé "Compétitivité et Développement Durable, 1996-2001".

Les objectifs et stratégies d'amélioration de la productivité globale de l'économie sont désormais davantage examinés à travers la recherche du bien-être des populations, donc d'une meilleure relation entre croissance économique et développement.

Les objectifs stratégiques de développement retenus par le gouvernement se résument comme suit :

- Le maintien de l'économie sur un sentier de croissance forte et durable ;
- La satisfaction des besoins humains de base dans un contexte d'approfondissement de la démocratie et de consolidation de la paix ;

- La sauvegarde du patrimoine naturel et la satisfaction des exigences des générations futures.

Dans le cadre de l'affinement de cette stratégie et pour atteindre les objectifs susmentionnés, le Sénégal s'est engagé dans la formulation de programmes sectoriels d'investissement qui bénéficient de l'adhésion de l'ensemble des partenaires au développement. Concernant le secteur de la Santé, le programme sectoriel d'investissement couvrant la période (1998-2002) du Plan National de Développement Sanitaire et Social (1998-2007) est rentré dans sa phase de mise en œuvre. Le Plan d'Action de la Femme est également en train d'être exécuté et des actions nationales de promotion de la femme sont en cours. Le processus de formulation de programmes similaires pour le secteur de l'Education suit son cours.

### 2.3 - Priorités du pays en application des engagements internationaux

Le Gouvernement du Sénégal avec l'appui des partenaires au développement, en particulier le Système opérationnel des Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods, a engagé une série de réformes macro-économiques, sectorielles, structurelles et institutionnelles avec comme option l'économie de marché et la stabilisation de l'économie. L'objectif principal est d'améliorer les finances publiques pour soutenir une croissance économique durable, capable de conduire à une amélioration substantielle du niveau de vie des populations et de lutter contre la pauvreté. Dans ce contexte, l'étude prospective "Sénégal 2015" a identifié plusieurs axes stratégiques qui ont servi de cadre pour dégager dix orientations et domaines d'actions prioritaires permettant, à moyen terme, de relever les défis auxquels l'économie sénégalaise est confrontée.

Ces orientations stratégiques sont en adéquation avec les conclusions et recommandations des grandes conférences mondiales ratifiées par le Sénégal, telles que :

- le Sommet Mondial de New York pour l'Enfant
- la Conférence de Jomtien (Déclaration Mondiale pour l'Education pour Tous),
- la Conférence de Rio (Environnement et Développement),
- la Conférence du Caire (Population et Développement),
- le Sommet Mondial de Copenhague pour le Développement Social.
- la Conférence de Beijing (Femme et Développement).

En effet, en conformité avec ses engagements internationaux, le Sénégal s'est lancé depuis 1994 dans un processus de formulation et de mise en œuvre d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté. Cette initiative s'inscrit en particulier, dans le cadre de l'application des recommandations du Sommet Mondial pour l'Enfant et du Sommet Mondial pour le Développement Social. Elle est également en cohérence avec l'orientation stratégique nationale qui vise à l'approfondissement de la politique de décentralisation qui se manifeste notamment par l'entrée en vigueur en Janvier 1997, d'une loi transférant entre autres, la responsabilité des secteurs sociaux essentiels dont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement aux collectivités locales. Cette option relève d'une approche de développement à la base et d'une recherche de réponses plus adaptées au développement local et des secteurs sociaux de base. Dans ce contexte, des actions spécifiques sont en cours pour un meilleur suivi des conditions de vie des ménages notamment par l'établissement en cours d'une cartographie de la pauvreté et d'un observatoire du développement humain.

Le Sénégal est également en train de parfaire sa stratégie nationale en matière d'éducation. Dans ce cadre, la formulation d'un Plan d'Action décennal pour le Développement de l'Education avec un accent particulier sur l'éducation de base et la formation technique, est en cours de formulation. Cette option politique répond aux conclusions et recommandations de la Conférence de Jomtien sur l'Education pour Tous et celles du Caire et de Copenhague pour le développement des ressources humaines. Elle s'inspire aussi de l'approche préconisée par l'Initiative Spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique initiée en mars 1996.

Par ailleurs, la prise en compte de la problématique de l'environnement dans la perspective d'un développement durable trouve au niveau du Sénégal, des éléments de réponse notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan National d'Action pour l'Environnement qui est conforme aux conclusions/recommandations de la Conférence de Rio. Dans ce contexte, un dispositif institutionnel approprié et des mécanismes de suivi/évaluation ayant l'adhésion de la majorité des acteurs concernés sont mis en place. Ces derniers visent une plus grande maîtrise des questions liées notamment aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre.

Enfin, la stratégie de développement national vise le renforcement des capacités de l'ensemble des ressources humaines nationales et un plan de valorisation de la contribution de tous dans la production des richesses nationales.

Dans ce contexte, le Sénégal a saisi l'opportunité de la Conférence de Beijing sur le Développement de la Femme pour accélérer l'élaboration du Plan d'Action Nationale de la Femme Sénégalaise. Ce plan est entré dans sa phase opérationnelle depuis l'année 1998. Un Comité National de Suivi a été mis en place pour apprécier la conformité des actions par rapport aux conclusions et recommandations de la Conférence.

Les Agences du Système des Nations Unies demeurent des partenaires privilégiés du Gouvernement pour la promotion des cadres de concertation, de suivi et d'évaluation en relation avec les conférences mondiales.

### III - ELEMENTS DE CONCLUSIONS DE L'EVALUATION COMMUNE DE LA SITUATION DU SENEGAL: (CCA)

L'évaluation commune de la situation du Sénégal, établi par les Agences des Nations Unies, en application de la réforme du Secrétaire Général, a abouti aux conclusions majeures ci-après relatives au contexte ainsi qu'à la situation politique, économique et social du pays.

#### 3.1 Contexte Politique

Sur le plan politique, depuis 1981, le Sénégal a opté pour le multipartisme intégral et a fait l'expérience d'un régime gouvernemental dit de « Majorité Présidentielle Elargie » qui a relativement stabilisé le paysage politique. Actuellement le Parti Socialiste gouverne le pays, et on assiste au niveau de l'Assemblée Nationale, où sont représentés plusieurs partis de l'opposition à un débat animé sur des thèmes d'ordre stratégique tels que la Bonne Gouvernance et la transparence. Ces débats méritent d'être approfondis afin de créer des conditions saines pour un développement durable.

Par ailleurs, et depuis bientôt deux décennies, le contexte politique sénégalais reste marqué par un mouvement de rébellion dans la région de Casamance, au Sud du pays. Ce mouvement constitue malheureusement une entrave au développement harmonieux de cette région.

En outre, un des pays frontaliers, en l'occurrence la Guinée Bissau, est en proie à une rébellion d'une fraction de l'armée depuis le 7 juin 1998, suite à la destitution du Chef d'Etat Major des Forces Armées. Cette destitution a été décidée dans le contexte d'une investigation interne relative à d'éventuelles liaisons entre des autorités bissao-guinéennes et la rébellion en Casamance. Du fait d'accords préalables entre les deux Etats, les Forces Armées sénégalaises sont intervenues dans ce pays aux côtés des forces loyalistes et des forces armées de la Guinée Conakry.

#### 3.2 Situation socio-économique

Si au niveau des indicateurs macro-économiques des évolutions positives se dessinent depuis 1994, faisant suite à une période de récession qui a marqué l'économie sénégalaise au début des années 90, l'analyse est plus mitigée en ce qui concerne les variables relatives aux secteurs sociaux.

En effet, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance suite à la dévaluation du franc CFA intervenue en Janvier 1994 et à l'approfondissement des réformes structurelles. Ces dernières visaient une simplification et une harmonisation des procédures administratives sur le plan fiscal, juridique et douanier, en vue de la création d'un environnement plus concurrentiel. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) a cru en moyenne de 5% sur la période 1995-1997 ; le déficit des finances publiques s'est amélioré et n'était plus que de 1,7 % du PIB en 1997 contre 7 % en 1993 ; le déficit de la balance des paiements est évalué à ..% en 1997. Toutes ces évolutions favorables sont sous-tendues par une amélioration du taux brut d'investissement estimé à 17,8% du PIB en 1997 contre 13 % en 1993, et du taux d'inflation qui est évalué à moins de 3 % en 1997. D'une manière générale, l'option nationale en matière de développement économique repose sur le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et marchands et la promotion de l'initiative privée.

La stratégie nationale en terme de redistribution des fruits de la croissance repose sur la formulation et la mise en œuvre de Programmes Sectoriels d'Investissement. Actuellement le Sénégal dispose d'un Plan National de Développement Sanitaire et Social de dix ans (1998-2007), d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté, d'un Plan d'Action Nationale de la Femme et d'un Plan d'Action Nationale de l'Environnement. Un Plan décennal de l'Education est en cours de formulation.

Si le Sénégal semble avoir réussi à créer des cadres stratégiques en vue d'améliorer des indicateurs socio-économiques, les évolutions ci-après permettent d'illustrer l'ampleur des efforts qu'il conviendrait de déployer pour réaliser l'objectif de développement humain durable que visent les autorités nationales.



Sur le **plan sanitaire**, le Sénégal reste confronté au défi de relever l'espérance de vie qui est estimée en 1993 à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. En 1988, cet indicateur était respectivement de 47 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes. Les principales causes de décès chez les enfants de 0 à 4 ans sont les diarrhées (21 %), les maladies respiratoires (23 %) et le paludisme (9 %). Le paludisme demeure la première cause de la mortalité avec un taux de 46,4 % en 1990. Le taux de mortalité maternelle reste encore élevé (510 décès pour 100 000 naissances vivantes)

Le Sénégal devrait améliorer la couverture vaccinale en vue de l'éradication de certaines maladies. Présentement la couverture vaccinale est estimée comme suit : le BCG (80 %), la fièvre jaune (57 %) et la rougeole (60%).

En ce qui concerne l'**éducation**, le Sénégal reste encore confronté à une situation très préoccupante en matière d'analphabétisme qui touche 71,6 % de la population totale et 80 % de femmes. Malgré les efforts fournis dans la construction et l'équipement des salles de classe, le recrutement des maîtres et autres personnels enseignants. Le taux brut de scolarisation au niveau du premier cycle atteint à peine 62 %. Le niveau d'encadrement illustré par un ratio élèves/maître estimé à 65 en moyenne, traduit la qualité moyenne de l'enseignement primaire. Ces indicateurs ne semblent pas être en adéquation avec le niveau des ressources budgétaires allouées à l'éducation, à savoir 34 % du budget national, contre 9 % pour la santé et X % à l'agriculture.

En matière d'**emploi**, les données disponibles pour des périodes récentes ne sont pas fiables. Ainsi, on note qu'en 1991, 62 % des emplois relevaient du secteur privé contre 38 % pour le public en 1981.

Le marché de l'emploi se caractérise aussi par un recours plus élevé à l'emploi temporaire. Le chômage s'est développé au rythme de 10 % entre 1960 et 1991. Ce phénomène qui ne concernait que 17 % de la population active, juste après les indépendances, touchait 27 % de la population en 1991.

Dans la répartition selon le genre, le sous-emploi est plus net chez les femmes que chez les hommes, en particulier pour la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans, où il atteint le taux de 82 % contre 63 % pour la population totale.

S'agissant de l'**environnement**, on constate que le Sénégal est en proie à une désertification progressive. En effet, selon les indicateurs actuels, le domaine sahélien qui couvrait les 2/5 du pays en 1960, a atteint les 3/5. Une des conséquences de ce phénomène est la diminution des ressources en eau et l'augmentation du niveau de pollution notamment dans la vallée du fleuve Sénégal. Cette situation affecte à son tour le potentiel hydrique et halieutique et a des répercussions sur la réalisation des objectifs en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. La mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) constitue une des réponses des autorités nationales face à ce phénomène.

En vue de renverser les tendances négatives susmentionnées, le Sénégal a développé des mécanismes de concertation et des processus de participation de l'ensemble des ressources humaines nationales à tous les niveaux de décision. C'est ainsi que la société civile, en particulier le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont davantage parties prenantes des processus de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes à la fois au niveau macro-économique et sectoriel. De plus en plus de femmes sénégalaises accèdent à des postes de responsabilité technique et de direction, tant au niveau central que régional. En effet, on constate que respectivement : 9,3 % ; 12,4 % et 10 % des ministres, des magistrats et des députés sont des femmes. Ces évolutions positives renforcent le système démocratique sénégalais qui est entretenu par une liberté de la presse écrite et parlée.

#### IV - RESUME DES PRINCIPALES LECONS TIREES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT

Le Système des Nations Unies a apporté un appui technique et financier substantiel à la réalisation des objectifs de développement national du Sénégal durant des décennies. Cet appui a tenu compte de la diversité des compétences au sein du Système et des différentes formes d'aide. Ainsi, en 1996 par exemple, la coopération technique a représenté 11,8 % de l'enveloppe totale de l'Aide Publique au Développement fournie par les Organisations des Nations Unies au Sénégal ; L'aide en appui à la Balance des Paiements et dans le cadre du Programme d'Ajustement a constitué l'équivalent de 61 % du total et a été fournie essentiellement par le FMI et la Banque Mondiale. L'appui du Système des Nations Unies à la réalisation de projets d'investissement est évalué à 23 % du total, tandis que l'assistance dans le cadre des secours d'urgence et de l'aide alimentaire est évalué à 3,3 % de l'apport du Système des Nations Unies aux projets/programmes de développement du Sénégal.

##### 4.1 - Secteurs prioritaires d'assistance des Agences des Nations Unies

Les secteurs qui ont bénéficié de cette assistance de façon prioritaire sont :

- la **Santé** à travers l'appui à la définition de la politique nationale de santé et d'action sociale ; l'amélioration des infrastructures sanitaires en vue de renforcer la couverture sanitaire en développant une stratégie de soins de santé primaires qui permet l'accès du plus grand nombre à des soins de qualité, et l'amélioration de l'état nutritionnel des populations. Le Système des Nations Unies appuie l'action du Sénégal également dans le cadre de la lutte contre l'usage illicite de stupéfiants ;
- l'**Education et la Formation** à travers l'appui à la définition d'une stratégie nationale, et à sa mise en œuvre notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation des enfants en vue de permettre au Sénégal de réaliser l'accès universel des enfants, en particulier des filles, à un enseignement primaire de qualité et d'éradiquer l'analphabétisme. Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée à l'éducation et à la formation des femmes et des filles, eu égard au rôle stratégique que pourrait jouer une population féminine mieux informée et formée dans la perspective d'un développement durable ;
- l'**Emploi** à travers un appui à la réalisation des objectifs prioritaires de développement national, en particulier le renforcement du tripartisme, la promotion de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. L'assistance aux partenaires sociaux, organisations d'employeurs et de travailleurs, vise en particulier à faciliter un ajustement stratégique, en vue du rôle croissant qu'ils jouent dans un contexte de renforcement de la société civile et d'intervention des acteurs économiques et sociaux dans une définition concertée des politiques nationales. L'assistance dans le domaine de la promotion de l'emploi s'est réalisée par l'élaboration et la mise en œuvre de mesures/programmes d'emploi visant la population active dans les secteurs structuré et informel, et ceci dans le cadre d'une politique nationale de l'emploi active, cohérente et dynamique. Cette coopération est sous-tendue par des actions ciblées sur les relations professionnelles, l'administration du travail, la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail, ainsi que par la prise en compte des groupes vulnérables ;
- l'**Agriculture et la Sécurité alimentaire** : en application des recommandations du Sommet Mondial de l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement vient d'entreprendre la formulation d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Celle-ci complétera les dispositions déjà prises pour limiter les conséquences de l'insécurité alimentaire ; notamment la mise en place d'un système d'alerte rapide et de mécanismes d'obtention d'informations périodiques sur les possibilités alimentaires existantes ;
- la **Gestion Economique** à travers l'appui à la formulation d'un programme de gestion économique en vue de renforcer les capacités d'exercer les fonctions clés de gestion économique ;
- le **Dialogue sur les Politiques** dans le cadre de la formulation d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté, le Plan d'Action de la Femme, la Déclaration de la Politique de Population, le Plan d'Action National pour l'Environnement, le Plan d'Action National pour l'Enfant, le Plan d'Action National en faveur des Enfants Travailleurs et le Programme de Bonne Gouvernance.

Le Système des Nations Unies a contribué, de par son action soutenue, au renforcement des capacités nationales pour la formulation de programmes nationaux de développement. L'équipe des Nations Unies a impulsé la coordination au sein des partenaires au développement afin que l'action de tous s'inscrive dans ces cadres stratégiques élaborés par les autorités nationales. Le Système des Nations Unies a par ailleurs joué un rôle de facilitateur pour la promotion au plan national, de la participation de la société civile aux processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes. Cet appui s'est fait sous diverses formes telles que l'organisation de séminaires, la réalisation d'études, l'animation de groupes thématiques de réflexion sur des sujets d'intérêt commun qui ont facilité le dialogue sur les politiques. Dans ce cadre, le Système des Nations Unies a fait un grand usage de l'expertise nationale, option stratégique qui s'inscrit dans le cadre du développement des ressources humaines nationales.

Néanmoins, il y a lieu de renforcer la complémentarité, la cohérence et la synergie au niveau politique d'intervention et, dans les domaines de la programmation et de la mise en œuvre des activités opérationnelles. Au niveau politique il s'agit de vérifier la complémentarité des politiques sectorielles et celles dites transversales (communication, pauvreté, population, décentralisation, genre, etc). En ce qui concerne la programmation il s'agit de renforcer la complémentarité entre les activités tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre exclusive des politiques d'intervention des agences qui auront été définies. Au niveau opérationnel, il s'agit d'harmoniser les approches en fonction des domaines d'intervention.

## 4.3 - Implication pour UNDAF

Sur le terrain, on reconnaît généralement que les activités conjointes n'ont pas toute l'efficacité souhaitée. Les raisons le plus souvent avancées pour expliquer le peu d'activités de ce type sont les différences qui existent entre les procédures et cycles de programmation propres à chaque organisation, ainsi qu'entre les critères d'approbation appliqués par les divers organes directeurs de ces organisations.

Ces obstacles devraient être en partie surmontés grâce à un effort de coordination dans la programmation et par l'octroi de pouvoirs accrus des bureaux extérieurs des organisations du Système. Des consultations et des réunions inter-agences sont de toute évidence les points de départ naturels d'une collaboration.

L'expérience du Groupe JCGP<sup>123</sup> dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre la mortalité maternelle permet de tirer des leçons en matière de programmation conjointe dont s'inspirera l'UNDAF. En effet, diverses raisons sont évoquées pour expliquer les résultats mitigés des activités conjointes de lutte contre la mortalité maternelle : certaines sont liées aux lourdeurs d'ordre administratif résultant de la gestion du projet ; en l'occurrence les ressources ont été davantage orientées vers l'appui au fonctionnement des programmes et à la gestion au niveau central plutôt que vers l'appui direct aux activités sur le terrain. L'insuffisance constatée au niveau de la coordination des activités entre les Agences des Nations Unies est aussi évoquée ; en particulier, la formation qui est un domaine privilégié de certaines Agences des Nations Unies, aurait pu se faire sur le terrain de façon coordonnée et être accompagnée d'actions d'appui à la mise en œuvre de connaissances acquises. Cette expérience justifie davantage, en ce qui concerne le Sénégal, la nécessité de donner un contenu opérationnel à l'exercice UNDAF, afin que la coordination et la synergie puissent être effectives sur le terrain.

---

<sup>1</sup> JCGP : Joint Consultative Group on Policies

5.1 - Contexte général de l'UNDAF au Sénégal

Le contexte général et fondamental des interventions et des réalisations du programme du Système des Nations Unies au Sénégal est centré sur la promotion, la protection et l'application des **Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales**, ceci en se fondant sur toute une série de dispositifs institutionnels créés par l'Organisation et ses Agences Spécialisées : déclarations, conventions et recommandations des conférences internationales relatives à ce domaine.

De fait, les Droits de l'Homme s'étendent à l'ensemble des travaux du Système des Nations Unies, depuis le maintien de la paix, les droits de l'enfant, les droits de la femme, le droit à la santé, à l'éducation, au développement économique et social et au travail, jusqu'aux droits des populations autochtones et à l'éradication de la pauvreté.

Le Plan-Cadre d'aide du Système des Nations Unies au développement (UNDAF), se situe dans le même contexte général de promotion, respect et application des droits, considérant que les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement sont indissociablement liés.

Le Sénégal a participé à de nombreuses Conférences internationales et a adhéré à l'ensemble des déclarations issues de ces rencontres. Il a signé et ratifié la quasi totalité des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme, à savoir :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948 ;
  - Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 1966 (ratifié le 3 Octobre 1967) ;
  - Protocole Facultatif se rapportant au Pacte des Droits Civils et Politiques, 1966 (ratifié le 13 février 1978) ;
  - Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 1966 (ratifié le 13 février 1978) ;
  - Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, 1948 (ratifiée le 4 août 1983) ;
  - Convention sur l'Elimination et la Répression du Crime d'Apartheid, 1973 (ratifiée le 18 février 1987)
  - Convention sur les Droits Politiques de la Femme, 1952 (ratifiée le 2 mai 1963)
  - Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale, 1965 (ratifiée le 19 avril 1972)
  - Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, 1981 (ratifiée le 5 février 1985) ;
  - Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, Inhumains ou Dégradants, 1984 (ratifiée le 21 août 198....) ;
  - Convention relative au Statut des Réfugiés, 1951 (ratifiée le 2 mai 1963) ;
  - Protocole relatif au Statut des Réfugiés, 1967 (ratifié le 3 octobre 1967) ;
  - Convention relative aux Droits de l'Enfant, 1989 (ratifiée le 31 juillet 1990) ;
  - Les Conventions fondamentales de l'OIT :
- N°29 sur le Travail Forcé, 1930 (ratifiée le 4 novembre 1960) ;
- N°105 sur l'Abolition du Travail Forcé, 1957 (ratifiée le 28 juillet 1961) ;
- N°100 sur l'Egalité de Rémunération, 1951 (ratifiée le 22 octobre 1962) ;

N° 111 concernant la Discrimination (emploi et profession, 1958 (ratifiée le 13 novembre 1967) ;

En ce qui concerne la Convention N° 138 sur l'âge minimum de 1973, le Gouvernement du Sénégal a indiqué avoir entamé les démarches nécessaires en vue de sa ratification.

Par ailleurs, le Sénégal est un Etat de droit, ayant une culture, une histoire et une pratique démocratique. La Constitution, instrument suprême du système juridique garantit les droits fondamentaux tels que :

- les libertés politiques ;
- les libertés syndicales ;
- les droits et libertés de la personne, de la famille et des collectivités locales ;
- les libertés philosophiques et religieuses ;
- le droit de propriété ;
- les droits économiques et sociaux.

Toutes ces libertés fondamentales ont fait l'objet de promulgation de lois de portée générale, de décrets et règlements. Par ailleurs, un fort mouvement associatif de défense des droits humains s'est développé depuis l'indépendance.

Cependant, le Sénégal cherche à renforcer et à améliorer les performances démocratiques dans le pays. Le Système des Nations Unies au Sénégal aide le Gouvernement dans cet effort et contribue en particulier à :

- consolider les acquis démocratiques en matière de droits humains, en harmonie avec les dispositions des conventions internationales adoptées et ratifiées par le Sénégal ;
- appliquer et respecter les dispositions de ces conventions dans la pratique ;
- mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine des droits humains auprès des décideurs, des partenaires sociaux, des leaders religieux et d'opinion, des médias, des jeunes, des mouvements associatifs et du public en général ;
- formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies dynamiques en faveur de la promotion des droits humains et de la démocratie ;
- renforcer l'esprit et les pratiques civiques chez les citoyens.

Dans ces domaines, plusieurs Agences des Nations Unies (notamment le PNUD, le HCR, le BIT, le FNUAP, l'UNIFEM et l'UNICEF) apportent un soutien direct au Gouvernement et aux Partenaires Sociaux, en étroite coordination avec les ONG et les autres partenaires au développement. Ces interventions seront traitées plus en détail dans l'axe 3 du domaine thématique sur la Bonne Gouvernance.

## **5.2 - Domaines thématiques de concentration de l'UNDAF**

Le Plan-Cadre commun d'appui du Système des Nations Unies aux priorités nationales est axé sur deux domaines thématiques retenus parmi les objectifs de développement stratégique du pays. Ces deux domaines sont la **Lutte Contre la Pauvreté et la Bonne Gouvernance**.

Ces deux domaines thématiques ont fait l'objet de programmes nationaux de développement qui serviront de cadre pour le déploiement de l'assistance du Système des Nations Unies au Sénégal sur la période 1998-2000. L'intervention du Système s'opérera dans la cohésion et la synergie autour des axes stratégiques ci-après retenus pour ces deux domaines thématiques.

En ce qui concerne la Lutte Contre la Pauvreté, le Programme National est axé sur les composantes ci-après :

- Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois;
- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base;

- Renforcement des capacités productives des bénéficiaires et amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages;
- Filets de sécurité;
- Promotion Economique des Femmes.

Quant au programme de Bonne Gouvernance, les composantes sont les suivantes

- Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique;
- Approfondissement du système démocratique et de la gouvernance locale;
- Amélioration du système judiciaire et du climat des affaires;
- Renforcement des capacités de gestion et de planification du développement;

Tenant compte de la diversité de compétence des différentes Agences représentées au Sénégal, le Système des Nations Unies constitue un partenaire privilégié pour la réalisation des objectifs assignés à ces programmes.

Cette assistance s'opère comme suit, à travers les différentes composantes des programmes.

# THÈME I: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

## COMPOSANTE 1

### Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois

L'un des axes essentiels du Programme National de Lutte contre la Pauvreté est l'accroissement, la diversification des revenus et la création d'emplois, conformément aux orientations stratégiques du 9ème Plan de Développement du Sénégal.

La fragilité et la précarité des systèmes de production nécessitent la mise à la disposition des acteurs locaux de développement d'instruments de financement adaptés en vue de dynamiser les économies locales.

L'amélioration des revenus des populations est un des objectifs fixés dans le programme. Elle vise un accès plus facile aux biens et moyens de production, aux opportunités de création de richesses en élargissant les bases productives et en diversifiant les activités économiques urbaines et rurales.

La réalisation de cette composante est sous-tendue par la conception d'une politique nationale de l'emploi et la promotion de la micro et petite entreprise (MPE).

Ces domaines d'activités sont soumis à de multiples contraintes dont les plus importantes sont d'ordre :

- Financier : les conditions d'accès au crédit ne sont pas à la portée des populations les plus démunies. ;
- Foncier : la disponibilité en terres demeure un obstacle difficilement surmontable surtout en zones urbaines et périurbaines ;
- technique : la population ciblée, essentiellement analphabète, est d'un niveau de technicité très bas et rencontre des difficultés dans la préparation de dossiers bancables ;

L'appui du Système des Nations Unies est focalisé dans les lignes d'actions suivantes :

#### 1 - Contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des Micro-entreprises PME/PMI

L'assistance du Système des Nations Unies en appui à cet objectif stratégique se fait à travers :

- l'élaboration d'un document de diagnostic sur les contraintes et potentialités de développement des MPE ; une typologie des MPE dans les régions de concentration comme Saint Louis, Tambacounda, Diourbel et Pikine Guinaw Rail, et des études de filières pour des produits spécifiques.
- La formulation d'un Plan d'Action de l'Emploi visant la mise à disposition d'outils opérationnels de développement de l'emploi grâce à la promotion des MPE et de l'artisanat.
- La conception d'un programme régional de développement de la PME et de la PMI dans les régions de Saint Louis et Tambacounda à partir d'études de filières qui permettent de mieux cerner les contraintes et potentialités et de définir une typologie des micro et petites entreprises.
- La suppression des contraintes institutionnelles, réglementaires, judiciaires et financières qui sont encore imposées au secteur privé.

#### 2 - Appui à la création et au développement des micro-entreprises et PME/PMI

L'action du Système des Nations Unies permettra :

- la mise en place d'un mécanisme d'appui opérationnel et d'outils méthodologiques tels que montage de dossiers pour la création d'entreprises, des outils simples de gestion comptable, des études de faisabilité pour la création ou l'extension de micro entreprises et PME.. Il s'agira de permettre aux futurs promoteurs d'accéder aux multiples services relatifs à la formation, au crédit, au circuit de commercialisation et aux réseaux d'échanges avec d'autres entreprises ;

- la formation des artisans notamment des femmes artisans dans la transformation des ressources naturelles et en gestion ;
- la fourniture d'équipements pour des micro réalisations et pour des petites unités de transformation et des activités semi-industrielles.
- Les services de conseils et de consultations pour le développement de l'emploi rural et l'identification de secteurs porteurs de croissance ; il prévu également dans le cadre des ateliers de formation :
- l'aménagement et la planification des terroirs villageois ;
- la fourniture de matériel d'irrigation (moto-pompes et accessoires), petits matériels agricoles et d'élevage ;
- la promotion des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre pour l'assainissement et la restauration des sols en milieu rural (digues pour la récupération de terres salées) .
- la promotion des exportations horticoles et agricoles.

### 3 - Consolidation des services complémentaires pour le développement des MPE

Il s'agit ici de contribuer à l'équipement des Agences régionales de promotion de la MPE par la mise à disposition d'un fonds documentaire et de micro-ordinateurs permettant l'accès des entreprises au réseau d'Internet et de favoriser l'accès au financement (lignes de crédit, Fonds de garantie, fonds de participation, fonds d'études et fonds de bonification, etc...) au profit des micro-projets ou micro-entreprises aussi bien dans les activités agricoles que non agricoles.

#### Agences impliquées

Neuf agences du Système des Nations Unies à savoir le PNUD/FENU, l'ONUDI, l'UNESCO, le HCR, le PAM, le BIT, l'UNIFEM, la BM et la FAO concourent à la réalisation des objectifs stratégiques du pays dans le domaine de la promotion de la MPE. Cette assistance est accordée sous forme d'études, d'appui technique, de consultations, de services conseils et de différents appuis aux bénéficiaires dans les domaines respectifs d'intervention des Agences.

#### STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Les stratégies de mise en œuvre s'articulent autour des points suivants :

- Identification des activités génératrices de revenus au profit des bénéficiaires ;
- Capitalisation des outils de formation pour l'amélioration du système productif ;
- Création de modules de formation pour des groupes cibles concourant dans les mêmes domaines et à des niveaux semblables ;
- Harmonisation des termes de référence et unification des études similaires pour les mêmes Agences dans les mêmes zones et pour les mêmes cibles exerçant les mêmes activités ;
- Coordination du volet financement par une même institution spécialisée dans le micro- crédit .

#### MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Pour un suivi/évaluation efficace des programmes et activités communs à des Agences, il est nécessaire de disposer de mécanismes fonctionnels de concertation.



Pour ce faire, une coordination étroite entre Agence et institution d'encadrement (ex: Chambre de métiers pour les artisans ou ONG spécialisée) est nécessaire pour en assurer la réussite.

Dans tous les cas cette concertation se fera d'abord avec les chefs de projets et ensuite entre agences intervenant sur le même territoire pour des activités similaires pour une meilleure réorientation des activités et une répartition judicieuse des ressources.

Ainsi, il conviendra de disposer de la situation d'avant projet pour pouvoir quantifier et apprécier les performances réalisées.

Pour cela, les indicateurs ci-après seront pris en compte :

- \* les études réalisées ayant abouti à la création d'unités productives ;
- \* les emplois créés ;
- \* l'évolution du montant des financements ;
- \* l'augmentation de la productivité ;
- \* le nombre de formations réalisées en spécifiant le nombre de participants et le nombre d'heures dispensées ;
- \* les revenus distribués.

### Mobilisation des ressources

Pour la mobilisation des ressources, les Agences ont convenu de :

- ◆ définir les activités à mener en cours de cycle (3 ans) ;
- ◆ déterminer le budget correspondant annualisé ;
- ◆ donner le détail de l'exécution financière des activités en faisant ressortir la quote part de chaque agence ; exécuter les appels de fonds conformément aux procédures de chaque agence.

### Budget

PNUD <sup>4</sup>	: 1.300.000 \$
FAO	: 2.141.000 \$
BIT/DANIDA (Sous-régional)	: 60.000 \$
BIT(Fonds Propres)	: 20.000 \$
HCR	: 333 470 \$
UNIFEM	: 405 000 \$
PAM	: 2 050 000 \$
BM	: 43.000.000 \$

<sup>4</sup> L'ONUDI est agence associée à la mise en œuvre de l'assistance du PNUD et assume à cet effet, la responsabilité de la gestion d'une enveloppe financière de 170 000 \$US

**THEME : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**  
**AXE 1 : ACCROISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES REVENUS ET CREATION D'EMPLOIS**  
**Objectif 1.1. Promotion des micro et petites entreprises**

ACTIVITES	BIT	BM	ONU DI	FAO	UNESCO	UNHCR	UNIFEM
Formation	au niveau de la micro entreprise Formation à la gestion, à la qualité aux technologies appropriées des Structures d'appui Gestion des activités communau- Taires villageoises et associatives Animation d'ateliers de formation au Niveau régional (gestion des terroirs, Production, commercialisation)		Formation en gestion, en étude de factibilité et évaluation de projet, Qualité Promotion des PME/PMI	Formation en méthode participative en matière d De gestion, d'aménagement et de Planification des terroirs villageois	Formation des femmes productives De Boucoite et Rufisque dans des Activités non agricoles  Formation des femmes artisanales de Fandème dans le domaine de la Micro entreprise	Formation des agriculteurs refugiés et sénégalais en gestion et en alphabétis dans les PIV	Formation en organisation communautaire, en gestion et en alphabétis
équipement	Support informatique avec réseau Internet			Fournitures en matériel d'irrigation, Petits matériels agricoles et d'élevage	Fourniture de micro ordinateurs Aux deux chaires de l'unesco à l'Université C.A.Diop.Dakar	Fournitures d'outils et équipement (motopompes)	
instruction				Appui en infrastructures pour les Producteurs et l'administration Forestière		Construction de petits maga- sins	
revision / Suivi et Evaluation	Rapports trimestriels sur l'état d'avan- Cement des activités relatives à l'objectif Evaluation à mi-parcours et Evaluation restrospective Audits annuels Visites sur le terrain		Supervision et évaluation de projets et Unités existantes dans le cadre des Réhabilitation et redressement d'entre- Prises Rapports trimestriels, Evaluation à mi-parcours et évaluation retrospective	Suivi et évaluation des projets mis en Œuvre.		Supervision des activités par ONG sénégalaises	

TEC										
Assistance technique	Services conseils/Consultation	- Appui pour la suppression des contraintes institutionnelles, réglementaires et judiciaires imposées au secteur privé. - Appui à la promotion des horticoles et agricoles.							Appui dans le domaine de la transf-	
et autre appui	Stratégie de développement de l'artisanat ; Suppression des contraintes institutionnelles, amélioration de la productivité et de la compétitivité. Appui à la mise en place d'une structures de financement adaptée								de revenus en faveur des femmes réfugié rural et urbain Appui aux activités de planage	Encadrement technique et technologique
Localisation	Services conseils et consultations Pour le développement de l'emploi Rural Identification des secteurs porteurs Couverture nationale	Couverture nationale	Saint Louis, Diourbel Tamba et Dakar	Tambacounda, Kolda, Ziguinchor et Saint Louis	Appui à la conception d'un programme Régional de développement de MPE et PME pour les activités agricoles					
Population cible	Micro entreprise du secteur artisanal Organisations professionnelles et Patronales Chambres de métiers			Producteurs du secteur rural (agriculteurs Eleveurs , pêcheurs et artisans)						Groupement des femmes
Budget	Bit-Danida: 60.000\$ BIT (Fonds Propres) : 20.000 \$	43 000 000	170.000 \$	FAO(Fonds Propres):1.152.000 \$ Fonds Fiduciaires : 25.247.000 \$						333.470 \$

- Information, Education, Communication (IEC)
- Mise en place de système de suivi/évaluation
- Appui à la supervision

### AGENCES IMPLIQUEES

Les Agences du Système des Nations Unies impliquées dans l'atteinte des objectifs spécifiques de la composante 2 sont : la BM, le FENU, le FNUAP, le HCR, l'OMS, LE PAM, le PNUCID, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF.

### STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Pour fonder une démarche stratégique qui contribuera à asseoir les bases d'une meilleure rationalisation et efficience des interventions des Agences du Système des Nations Unies, il convient de prendre en considération les mécanismes qui peuvent servir d'éléments **analyseurs** et **fédérateurs** à partir d'approches convergentes et complémentaires

En terme de stratégie, la composante 2 des interventions des Agences du Système des Nations Unies fait ressortir les éléments suivants :

#### *Localisation géographique*

Présentement, on constate une grande dispersion dans les interventions. Globalement toutes les régions du pays sont touchées par les interventions des Agences des Nations Unies

#### *Population cible*

Principalement, les cibles sont constituées par les enfants de moins de 5 ans, les adolescents, les jeunes, les adultes (notamment les femmes en âge de procréer). D'une façon plus spécifique, certaines Agences ciblent de manière générale les couches de populations les plus vulnérables, les élèves et les enseignants, les élus locaux, les militaires, les personnes déplacées (réfugiés, rapatriés), les enfants en situation particulièrement difficile (enfants mendiants, enfants travailleurs, enfants de la rue).

#### *Ressources budgétaires*

Un budget d'environ 216.780 US\$ serait disponible pour la réalisation de l'ensemble des objectifs de cette composante pour la période 1998-2000 (voir tableaux annexes 1 et 2). Les plus grandes parts du budget reviennent à l'objectif 2.3 qui est relatif à « l'accroissement du taux de consultation primaire curative et à la couverture des programmes préventifs » (28,1%), à l'objectif 3 « Amélioration du taux de consommation en eau potable des populations démunies » (20%) et à l'objectif 4 « Amélioration des taux de couverture culturelles et sportives ». Ceci découle du fait que ces objectifs demandent de grands investissements notamment dans le domaine de la construction et de l'équipement.

Sur la base des interventions des Agences du Système des Nations Unies et des lignes d'action dégagées par objectifs spécifiques, on pourrait retenir les éléments essentiels suivants constitutifs d'une stratégie de mise en œuvre cohérente et efficiente de cette composante à savoir : la concentration, la synergie et la complémentarité.

#### *La concentration géographique*

Le recentrage sur les six (6) régions réunissant l'essentiel des interventions des Agences est considéré comme un objectif de UNDAF. La réalisation de cet objectif permettra une plus grande concentration des actions du Système des Nations Unies. Il s'agit des régions de Dakar, Tambacounda, Kolda, Saint-Louis, Diourbel et Fatick.

A l'intérieur de ces régions, le choix des interventions visera les départements où l'acuité des problèmes, le volume de la population, la pertinence politique de développement seront constatés.

En se fondant sur la concentration géographique des interventions et les domaines d'interventions des Agences, les formulations stratégiques suivantes seront retenues :

L'UNESCO du fait de son mandat spécifique, sera présente dans toutes les catégories d'activités.

- La Banque Mondiale (BM) continuera à apporter son assistance en matière de réalisation d'infrastructures et d'appui technique, une coordination plus étroite avec le PNUD sera recherchée.
- Le PNUD sera présent dans l'appui technique et la formation et apportera l'encadrement technique nécessaire au programme de construction d'infrastructure et d'équipement du FENU en zones rurales.
- L'UNICEF se concentrera essentiellement sur la formation et agira de façon complémentaire avec le FNUAP en matière d'IEC et d'Appui technique.
- L'UNICEF ciblera également les talibés et le HCR, groupe très spécifique, les réfugiés.
- Le HCR et le PAM maintiendront leurs interventions spécifiques dans l'assistance aux réfugiés et en matière d'aide alimentaire.

### Mortalité maternelle et infantile

Les efforts peuvent être concentrés dans les régions de Dakar, Fatick, Tambacounda, Diourbel et St-Louis. Dans ces zones d'intervention, la Banque Mondiale et dans une moindre mesure le PNUD/FENU prendraient en charge les catégories d'activités relatives à l'appui technique, les constructions et équipements. Les autres Agences (UNICEF, OMS, FNUAP) devant s'occuper des aspects formation, supervision, suivi et les activités IEC.

### Malnutrition infantile

Bien que toutes les Agences ont la même cible (les enfants), elles ont des zones d'intervention sont différentes. Toutefois en dehors du PNUD qui intervient seulement dans la région de Tambacounda, une synergie sera développée entre certaines agences (OMS, PAM, UNICEF et BM) et dans certaines zones. Il faut noter qu'aucune des agences ne réalise des constructions en relation avec cet objectif. Ainsi dans les zones où une certaine complémentarité serait développée la Banque Mondiale disposant d'un budget plus important, pourrait prendre en charge tout ce qui est équipement.

Pour toutes les autres catégories d'activités, notamment la formation, l'IEC, l'appui technique et la supervision, toutes les Agences y compris la BM devront développer une certaine complémentarité.

### Consultation primaire curative et programmes préventifs

Concernant les agences (OMS, PNUCID et BM) qui interviennent au niveau du territoire national, une coordination des actions sera mise en œuvre, d'autant que ces Agences ont les mêmes populations cibles à part le PNUCID qui vise également les militaires. La Banque Mondiale prendrait les aspects construction et équipements. L'OMS, le PNUCID et aussi la Banque Mondiale prendront en charge les autres aspects tels que la formation, l'IEC, l'appui technique et la supervision.

Les autres Agences (PNUCID, UNICEF, HCR), bien qu'elles aient des cibles différentes développeront leurs actions de façon coordonnée dans les régions de Tambacounda et de St-Louis.

Pour la surveillance de la dracunculose et de l'onchocercose, une collaboration entre l'OMS et l'UNICEF est déjà en place et mérite d'être poursuivie avec d'autres Agences.

### Consommation en eau potable des populations démunies

Des actions conjointes seront menées par le PAM, l'UNICEF, le PNUD, et la Banque Mondiale dans les régions de Tambacounda, Saint-Louis, Kolda, Kaolack et Fatick où interviennent presque toutes ces Agences. La population cible est pratiquement la même. Elle est composée des populations des zones d'intervention. Dans les zones d'intervention identifiées, la BM avec un budget 40 000 000 US \$ devrait prendre en charge tous les aspects liés à la construction et à l'équipement, avec la contribution du PNUD/FENU et de l'UNICEF. Ces deux Agences prendraient également en charge avec le PAM les autres activités, notamment la formation, l'IEC, le suivi et la supervision.

**Couverture médiatique, infrastructures d'assainissement, d'électrification, activités socio-culturelles et sportives**

En dehors du PNUD qui intervient uniquement à Tambacounda toutes les autres Agences concernées par ces activités ont une intervention de niveau national. Les populations cibles sont pour la plupart constituées de l'ensemble de la population des zones d'interventions.

Une certaine complémentarité sera recherchée entre l'intervention du PNUD à Tambacounda et Kolda et les autres interventions de niveau national. La Banque Mondiale et le PNUD/FENU continueront à se consacrer aux activités de construction, d'équipements et d'appui technique à la réalisation des activités. Les autres agences UNICEF, FNUAP et HCR se consacreront davantage aux activités de formation et d'IEC. Les activités de suivi, de supervision et d'évaluation concerneront toutes les Agences qui interviennent dans ce volet.

Le dernier objectif, «Améliorer les taux de couverture médiatiques, les infrastructures d'assainissement, de l'électrification, les voies de communication et promouvoir les activités socio-culturelles et sportives » est appuyé par cinq (5) Agences des Nations Unies que sont le FNUAP, le HCR, le PNUD/FENU, l'UNICEF et la BM. En principe, toutes ces Agences donnent un appui à la réalisation d'événements spéciaux et de nombreuses journées qui sont célébrées au Sénégal (Journée du Réfugié Africain, Quinzaine de la Femme, Journée de l'Enfant, Journée des Volontaires, etc.). En ce qui concerne l'amélioration du taux de couverture des infrastructures d'assainissement, il n'y a que le PNUD/FENU, l'UNICEF et la Banque Mondiale qui donnent un appui à ce secteur au Sénégal. Le PNUD/FENU et l'UNICEF aident à augmenter le nombre de latrines dans les écoles. L'UNICEF aide à organiser les comités de salubrité dans les villes, à former leurs membres et leur fournir des équipements ainsi qu'à sensibiliser les populations en matière d'assainissement et de ramassage des ordures. La BM appuie également la mise en place de système d'assainissement et d'évacuation des eaux fluviales.

**MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Mettre en place une base de données intégrant toutes les infrastructures relatives aux services sociaux de base et leur localisation géographique et ce par rapport à la population. Cette base de données doit être régulièrement mise à jour.

Mettre en place une base de données à partir des informations contenues dans les tableaux relatifs à chaque objectif. Cette base devra intégrer les interventions des autres bailleurs de fonds. Le PNUD en rapport avec les autres agences, devra se charger de la mise à jour de cette base de données.

Mettre en place des programmes communs de travail, avec des rencontres périodiques, à partir de l'organisation de groupes inter-agences en tenant compte des objectifs suivants :

- Scolarisation et Alphabétisation
- Mortalité maternelle et infantile
- Malnutrition infantile
- Consultation primaire et programmes préventifs
- Consommation en eau potable des populations démunies
- Couverture médiatique, infrastructures d'assainissement, d'électrification, activités socio-culturelles et sportives

Financement conjoint d'activités communes, par exemple le financement conjoint entre l'OMS et l'UNICEF en matière de surveillance épidémiologique de la dracunculose.

**ANNEX I - PRESENTATION DES ACTIVITÉS DES AGENCES DES NATIONS UNIES  
PAR OBJECTIF ET PAR CATEGORIE D'ACTIVITE**

Plusieurs Agences du Système des Nations Unies ont des activités qui contribuent aux mêmes objectifs. Dans les tableaux suivants, ces contributions sont divisées par groupes d'activités tels que la formation, la construction des infrastructures, l'équipement ou l'approvisionnement en matériel.

**THEME : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**  
**AXE 2 : SERVICES SOCIAUX DE BASE A TRAVERS LES INFRASTRUCTURES**

OBJECTIF 1 : AUGMENTER LES TAUX DE SCOLARISATION ET D'ALPHABÉTISATION							
Activités	FNUAP	UNHCR	PAM	PNUD/FENU	UNESCO	UNICEF	Banque Mondiale
Formation	Recyclage de milliers d'enseignants et agents de corps de contrôle pour l'intégration de l'EVF à l'école		Formation des responsables à la gestion des cantines	Alphabétisation fonctionnelle	Formation du personnel pour l'éducation de base formelle et informelle (maîtres bénévoles, volontaires, enseignants)	Formation des directeurs d'écoles et des maîtres (volontaires de l'éducation); formation des formateurs et des facilitateurs d'alphabétisation Formation de marabouts et facilitateurs pour l'alphabétisation	Renforcement des capacités des opérateurs dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes
Aide alimentaire			Assurer la couverture alimentaire pour 75000 enfants dans les écoles et les daaras		Soutien aux activités d'éducation nutritionnelle par la formation du personnel et la production en matériel didactique	Aide alimentaire aux talibés des daara, aux enfants de la rue ou placés dans les institutions.	
Equipement	Matériels audio-visuels dans près de 90 établissements scolaires pour sensibiliser sur les problèmes de populations		Equipement de certaines cantines en matériels pour l'aviculture et le maraîchage	Tables/bancs	Equipement des centres de ressources éducatives	Equipement scolaire (tables-bancs, cahiers, et matériel didactique collectif)	Mise en place de livres pour les élèves et les maîtres
Construction		Construction de classes publiques pour les élèves réfugiés	Réfection de centre d'hébergement/réfectoires Réfections magasins de stockage	Salles de classes	Construction d'un centre des ressources éducatives dans un village au moins de chacun des 30 départements	Appui pour la construction de classes communautaires dans les villages pourvoyeurs de la migration des talibés mendians	Construction de plus de 1500 classes et réhabilitation de 1500 autres
évaluation/	Auto-évaluation		Suivi des	Accès à	Soutien aux activités de	Bibliographie	Détermination d'un



OBJECTIF 1 : AUGMENTER LES TAUX DE SCOLARISATION ET D'ALPHABÉTISATION							
Activités	ENUAF	UNHCR	PAM	PNUD/FENU	UNESCO	UNICEF	Banque Mondiale
recherche	des enseignants et des agents de corps de contrôle		indicateurs d'impact tels : les inscriptions, la fréquentation, les résultats, les abandons	l'inspection d'académie des zones concernées	promotion, d'efficacité et de qualité de l'éducation de base (gestion des grandes groupes et l'amélioration des curricula)	annotée sur la scolarisation des filles; étude sur les causes d'abandon scolaire des filles	évaluation des connaissances
Supervision / suivi	Suivi de la mise en œuvre des actions			Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation du Ministère de l'Education Nationale	Appui au suivi de la mise en oeuvre du plan décennal de l'éducation de base et du programme de développement de l'éducation et de la formation	Appui au suivi des ECB/Classes alternatives	Appui aux opérateurs et à l'AGETIP au plan du suivi, de la supervision et de l'évaluation
IEC	IEC auprès des leaders religieux / politiques et décideurs			Elaboration d'un programme de sensibilisation pour la promotion de l'éducation de base	Extension du réseau des écoles associées; soutien aux activités d'IEC dans les établissements scolaires;	Activités média d'information et de mobilisation sociale pour l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation de base	Appui financier pour augmenter la scolarisation des filles, réduire le redoublement et augmenter l'alphabetisation des adultes, surtout des femmes
Appui technique /Autres	Intégration de l'éducation à la vie familiale dans le			Appui à la conception d'un programme	Appui à la conception d'un programme décennal de l'éducation	Utilisation du CINIBUS comme moyen de sensibilisation pour lutter contre la mendicité des talibés et prévenir le travail des enfants par l'accès à l'éducation de base-	Renforcement des capacités de gestion du secteur de l'éducation
				Appui à la conception d'un programme		Appui institutionnel aux structures gouvernamentales	

OBJECTIF 2.1 : REDUIRE LES TAUX DE MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE					
Activités	FNUAP	UNICEF	OMS	PNUD/FENU	Banque Mondiale
Formation	Formation du personnel de santé des hôpitaux et centre de santé en Santé de la Reproduction (SR) (CPN, Normes et Protocoles, Counseling, Technologie contraceptive, contraception chirurgicale, injection, retrait) Formation des relais communautaires en SR Format <sup>o</sup> des communicateurs Traditionnels en SR.	Formation 1500 cadres communautaires Formation personnel système de référence	Formation en Gestion des épidémies locales Formation en maternité sans risque Formation en PCIME	Formation relais communautaires, matrones et accoucheuses traditionnelles	Renforcement des compétences locales dans le domaine de la santé génésique
Equipement	Fournitures d'équipement pour les activités de SR (échographie)	Chaîne de froid Equipement Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) Approvisionnement en médicaments, vaccins	Equipements des PS du district de Vélingara	Equipement cases de santé	Equipements de 50 postes et 3 centres de santé Approvisionnement en médicaments génériques
Construction	Restructuration/Rénoval <sup>o</sup> des structures de santé dans 9 districts de 5 régions et 10 Centres de référence; Mise en place de 10 centres de conseils pour adolescents Réaménagement de 45 postes de santé en centre intégré de SR			Cases de santé	Construction de 50 postes et 3 centres de santé
Supervision/évaluation	Participation aux missions conjointes de supervision du MSPAS Monitoring	Appui aux activités de suivi évaluation	Appui aux activités de suivi évaluation	Appui à la supervision Au niveau des districts	Appui à l'évaluation du système de santé maternelle et infantile Réalisation d'études Appui à la supervision
IEC	Sensibilisation des jeunes sur les grossesses chez les	IEC auprès des autorités, leaders politiques	Sensibilisation sur la mortalité maternelle, sur	Sensibilisation aux FAP sur l'importance	

OBJECTIF 2.1 : REDUIRE LES TAUX DE MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE					
Activités	FNUAP	UNICEF	OMS	PNUD/FENU	Banque Mondiale
	adolescents Mise en place de relais communautaires IEC en direction des populations couvertes par les centres intégrés de SR	Appui à l'élaboration des plans décentralisés IEC Production de supports	l'excision et sur la santé des jeunes femmes.	des consultations prénatales	
Appui technique/Autres	Visite annuelle par 1 conseiller du Centre d'Appui Technique du FNUAP (CST) dans les 9 districts		Appui à l'élaboration d'un plan national de lutte contre les mutilations sexuelles féminines Eradication de la polio. Activités pilotes du PNMSF		Appui financier au programme d'investissement sectoriel pour réduire le taux de mortalité maternelle de 510 /100,000 naissances vivantes à 380 en 2002 Appui à la SNGE dans la lutte contre le palu, la bilharziose et l'onchocercose et à la mise en place d'un réseau télématique d'information sanitaire
Localisation	Dans les 10 régions pour les jeunes Dans 9 districts pour les services intégrés de SR (Vélingara, Kédougou, Tamba, Guédiawaye, Mbao, Louga, Kébémé, Diourbel, Touba)	Tous districts sanitaires Pour les soins obstétricaux d'urgence (Goudiry, Guédiawaye et Kolda)	Pour les équipements des PS, Vélingara Autres, niveau national	St. Louis, Diourbel (Dépt Bambeby) Tambacounda (Missirah/Kédougou) Dakar (Pikine Guinaw Rail)	Dakar, Thiès, Louga, Fatick et kaolack
Population cible	Enfants/adolescents/femmes en âge de procréer	1 650 000 enfants 0-4 ans 1 700 000 femmes 15-44	Enfants de moins de 5 ans et femmes en âge de procréer	femmes, enfants	Femmes en âge de procréer et enfants de moins de cinq ans
Budget	Non encore approuvé	US \$ 4, 579 millions	US \$ 450 000		US \$ 17 millions

OBJECTIF 2.2 : REDUIRE LE TAUX DE MALNUTRITION INFANTILE					
Activités	OMS	PAM	UNICEF	PNUD/FENU	Banque Mondiale
Formation	cf formation à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant		Formation ICP en dépistage carences nutritionnelles, en supplément vit. "A", en iodation sel, en allaitement maternel Formation Agent de Santé Communautaire (ASC) et groupements féminins en éducation nutritionnelle Et surveillance nutritionnelle, en iodation sel, en utilisation thérapeutique de Réhydratation Orale (TRO).	Prévention	Formation dans le cadre du PNC
Équipement		Prêt aux entreprises pour l'achat d'équipement	Équipement cases de santé et PS Équipement GIE		
Construction					
Supervision/évaluation			Mise en place d'un système communautaire de surveillance de la malnutrition Supervision, suivi allaitement maternel		Appui aux activités de Suivi et évaluation
IEC	Sensibilisation sur la nutrition et les affections nutritionnelles	Volet IEC du PNC	Séances éducation nutritionnelle Séances info. Cadres communautaires IEC en suivi nutritionnel, en suppl. vit. "A", en iodation sel, en allaitement mat. et utilisation TRO	Sensibilisation et diagnostic	Mobilisation sociale et IEC
Appui technique/Autres	Réalisation d'une étude sur l'alimentation de rue	Fourniture d'un aliment nutritif aux enfants de 0-6 mois et aux femmes enceintes et allaitantes	Product° supports IEC,	valorisation des produits	Appui financier au Programme d'Investissement de la Santé et PNC / Agetip
Localisation	Territoire national	Banlieux Dakar, Rufisque, Bargny, Mbour, Djourbel, Bambey, St Louis, Kolda, Ziguinchor, Sédhiou, Fatick, Kaffrine et Kaolack	Goudiry, Kolda, Guédiata, Sédhiou, Dagana, Rufisque, Fatick, Gossas	région de Tambacounda	Quartiers urbains défavorisés
Population cible	Enfants de moins de 5 ans	Environ 460000	Enfants 0-4ans et fem. Enceintes	Enfants de la zone	230000 enfants mal

**OBJECTIF 2.3 : ACCROITRE LE TAUX DE CONSULTATION PRIMAIRE CURATIVE ET DE COUVERTURE DES PROGRAMMES PREVENTIFS**

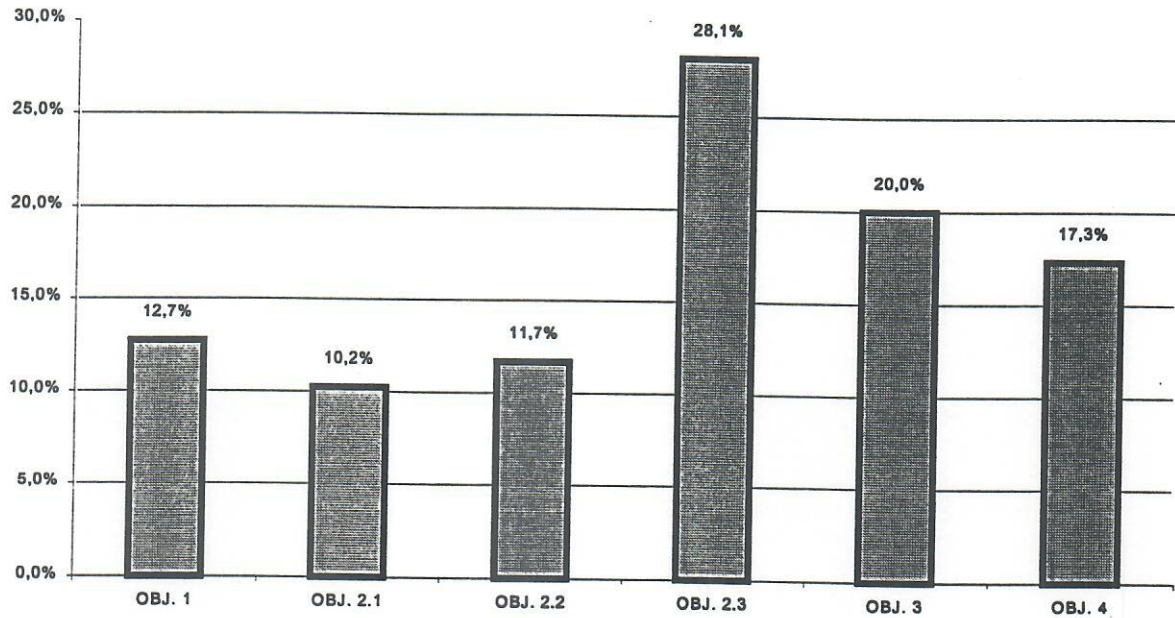
Activités	OMS	PNUCID	PNUD/FENU	UNICEF	UNHCR	Banque Mondiale
Formation	Formation du personnel de santé dans le dépistage et le traitement des maladies prioritaires à éliminer ou à éradiquer. Formation à la lutte antipaludique dans les districts sanitaires.	Formation du personnel de santé dans les centres de santé et les hôpitaux du pays Stages à la réalisation de micro-projets de réduction de la demande	Formation et recyclage du personnel paramédical et renforcement des capacités communautaires	Format° cadres ASC sur SIDA Format° / Recyclage agents sur surveillance ver de Guinée Formation EPS à l'école Formation relais communitaires et artisans villageois en assainissement Formation gestion des points d'eau		Formation du personnel médical et paramédical
Equipment	Fourniture de véhicules, d'équipements de laboratoires et de médicaments Mise en place d'insecticides pour la lutte antivectorielle dans les districts	Fourniture de véhicules, matériels de supports pédagogiques Equipement du centre ci-dessus		Création et équipement des points d'eau Mise en place de pièces détachées, fourniture de filtres, Equipement association de jeunes et CPRS		Equipements de nouvelles structures de SSP. Fournitures de matériel didactique
Construction		Appui à la mise en place d'un centre de traitement et de réinsertion		Réalisation d'édicules publiques, réhabilitation de bornes fontaines		Rénovation de structures de SSP et construction de nouvelles installations
Supervision/évaluation	Surveillance et évaluation pour les programmes prioritaires Appui à la supervision et à l'évaluation du programme national de lutte antipaludique.		Renforcement de la coordination au niveau national et régional	Suivi/supervision lutte contre SIDA, Suivi / Supervision du programme eau / assainissement		Suivi des prestations de soins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire Suivi du système d'assurance maladie
IEC	Appui à l'IEC dans les villages endémiques de dracunculose Appui pour échanges	Appui au service de santé des Armées Organiser des campagnes de sensibilisation aux	IEC dans la lutte contre le SIDA	Appui aux activités I'IEC SIDA/Santé des jeunes Appui aux activités IEC pour les programmes de lutte contre		Appui au secteur privé et aux ONG à la promotion et à la diffusion d'informations sur la santé

**OBJECTIF 2.3 : ACCROITRE LE TAUX DE CONSULTATION PRIMAIRE CURATIVE ET DE COUVERTURE DES PROGRAMMES PREVENTIFS**

Activités	OMS	PNUCID	PNUD/FENU	UNICEF	UNHCR	Banque Mondiale et la PF
	interpays IEC dans la lutte contre le SIDA Appui à l'organisation de la journée de mobilisation sociale en faveur de la lutte contre le paludisme	ONG et structures de jeunesse Journée mondiale de lutte contre la drogue		les maladies liées à l'eau.		
Appui technique/Autres	Appui institutionnel au MSAS/ SNH		Réalisation des micro-projets pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA	Appui à la décentralisation et à la coordination du PNLS Appui aux services d'EPS	Paiement des indemnités aux agents communautaires de 13 cases de santé pour augmenter la couverture sanitaire des réfugiés	Renforcement et élargissement de la couverture des soins de santé Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la gestion et de la prestation des soins ambulatoires et hospitaliers Renforcement de la capacité institutionnelle d'1 MSPAS
Localisation	Territoire national	Territoire national	Dakar, Tamba, Diourbel, Saint-Louis	Dakar, Tamba, Louga et Fatick+ Kolda pour le SIDA Saint-Louis, Tamba, Kolda, Kaolack, Fatick, Thies pour le programme EAU, Hygiene et Assainissement(AEPAH)	Dagana, Podor, Matam et Bakel	Zones péri-urbaines et rurales sous-médicalisées
Population cible	Populations des localités ciblées	Militaires/Elèves du secondaire/ Médecins par Femmes en âge de procréer	Populations des localités ciblées	Adolescents et jeunes de 10-14 ans pour le SIDA et 700000 personne dans les zones ciblées par le AEPAH	réfugiés, population locale	Populations des zones péri-urbaines et rurales sous-médicalisées
Budget	US \$ 120 000	Budget Plan National: US \$ 4500000 Budget PNUCID : US \$ 500 000	US \$ 470000	US \$ 880 000 pour le SIDA US \$ 4,310 millions pour l'eau et l'assainissement	US \$ 58246	\$50.000.000

## ANNEXE II ANALYSE DES POINTS DE CONVERGENCE

GRAPHIQUE 1: REPARTITION DU BUDGET DE L'AXE 2 SUR LA PAUVRETE PAR OBJECTIF



- Légende :
- Objectif 1 = Augmentation taux de scolarisation et alphabétisation
  - Objectif 2 = Réduction taux mortalité maternelle et infantile
    - 2.2 = Réduction de la malnutrition infantile
    - 2.3 = Taux de consultation primaire curative et couverture de programme préventif
  - Objectif 3 = Consommation en eau potable des populations démunies
  - Objectif 4 = Couverture en infrastructure d'assainissement





- le renforcement des communautés locales dans la recherche des solutions aux problèmes découlant de leur environnement socio-économique, physique ou politique immédiat (création d'emplois à travers des activités sectorielles telles que l'enlèvement des ordures municipales, la promotion de la planification locale, l'élaboration de programmes locaux de développement, la formation, l'appui institutionnel, etc...)

## 2. Amélioration du système de prise en charge des groupes vulnérables

- Intensifier des actions de prévention et de réduction de la dualité demande/offre en matière de drogue par l'information, l'éducation et la communication des groupes pauvres et vulnérables.
- Développer des actions continues en direction des groupes vulnérables ruraux mais surtout urbains et périurbains par l'établissement de micro-jardins et une diversification des activités agricoles
- Aider à la réinsertion professionnelle par des activités durables et à la sensibilisation sur les activités dangereuses au niveau du travail des enfants ; promouvoir la sortie du cercle vicieux de la Pauvreté-vulnérabilité.
- Développer les activités d'alphabétisation fonctionnelle ciblées sur les groupements féminins et de jeunes en vue de renforcer le taux de scolarisation des filles et former les enseignants
- Fournir un supplément nutritif aux groupes vulnérables dans les zones défavorisées, notamment les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants malnutris de 6 à 36 mois.
- Faciliter la prise en charge médicale des affectés du VIH
- Faciliter l'accès des talibés, aux soins médicaux.
- Assurer l'accès des services sociaux aux réfugiés urbains considérés comme vulnérables

Le PAM, la FAO, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, la BM, le PNUCID interviennent dans ce volet.

## 3. Appui aux collectivités locales

- Appuyer la création d'emplois dans le cadre de travaux d'assainissement dans le milieu urbain et par la construction de puits et la fourniture de matériels aussi bien en milieu rural qu'urbain.
- Renforcer les capacités d'analyse des organisations paysannes.
- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation des élus locaux par la formation et la fourniture de matériel logistique.
- Aider à redynamiser les CERP qui sont les structures techniques locales de développement dans les zones couvertes par le Programme de Lutte contre la Pauvreté
- Aider à reformuler les plans locaux de développement.
- Réaliser des équipements communautaires dans les quartiers vulnérables.
- Renforcer le Système des écoles communautaires et aider les collectivités locales à expérimenter le rôle de la participation communautaire à l'éducation
- Appuyer les municipalités dans les activités de sensibilisation et dans les politiques qui contribuent à prévenir l'usage de la drogue par les jeunes.

Le PAM, l'UNICEF, LE PNUD, l'OMS, le PNUCID, le BIT, la FAO et le HCR sont impliqués dans la mise en œuvre de ce volet.

#### **4. Stratégie de Mise en Œuvre**

La stratégie de mise en oeuvre favorisera à la fois la concentration par zone géographique et par population cible. Il s'agira de rechercher davantage de cohérence dans l'intervention des diverses organes pour parvenir à un plus grand impact. Dans ce contexte, le Système des Nations Unies doit définir une approche adaptée à la réalité propre aux départements, arrondissements ou à la communauté rurale où les agences interviendront. L'expérience en cours dans le cadre du projet de Nutrition Communautaire pourrait être renforcée, en y adjoignant notamment, un programme de lutte contre la drogue, des programmes d'alphabétisation, d'assistance aux talibés les plus démunis et errants, les activités d'octroi de crédits en appui à l'amélioration des revenus des populations.

#### **5. Mécanisme de Suivi-Evaluation**

. Le suivi/évaluation de cette composante se fera à travers l'établissement d'une banque de données d'indicateurs et d'outils d'analyse relative aux conditions de vie des ménages. Cette base de données fonctionnera en réseau sous le pilotage stratégique du ministère coordonnateur du programme de lutte contre la pauvreté, la Direction de la Prévision et de la Statistique jouant un rôle centrale pour sa mise jour. Le réseau sera accessible à l'ensemble des structures de collecte de données et aux utilisateurs. Il contribuera à la réalisation de l'objectif de la composante, à savoir informer sur l'évolution des conditions de vie des ménages. La périodicité de mise à jour de la base et de la diffusion des informations sera définie par les utilisateurs.

## COMPOSANTE 4

### "Filet de Sécurité" - Actions Sociales et Civiles de l'objectif Lutte contre la Pauvreté

Le Sénégal connaît un déficit alimentaire structurel et une précarité de plus en plus accentuée des conditions de vie de certains groupes de sa population. La vulnérabilité aux crises fait l'objet de politiques visant à assurer un développement durable ainsi que des mesures d'urgence pour faire face à des situations exceptionnelles de déficit alimentaire et à l'exclusion sociale de certains groupes, qui pour survivre sont obligés de mendier.

Les Agences du Système des Nations Unies traitent de manière multisectorielle le problème de l'effritement des filets de sécurité par des appuis aux structures d'appui, aux communautés villageoises, aux ménages et groupes vulnérables parmi lesquels on dénombre des enfants, des femmes, des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et des handicapés.

Le traitement des cas d'urgence ne fait pas l'objet d'une action des organismes d'aide dont le PAM, le HCR, la Croix Rouge et la FAO, que sur requête du Gouvernement, qui suit la situation alimentaire. La constitution d'un fonds d'assistance ponctuelle et d'urgence (FAPU), qui sera alimenté sur la base de contributions volontaires et de subventions publiques et privées, doit permettre une exécution coordonnée.

Durant la période qui a suivi la dévaluation du FCFA, des propositions ont été formulées pour adopter et mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement pour remédier à la baisse du pouvoir d'achat et lutter contre la mendicité. La création de fonds sociaux a été proposée et ferait l'objet d'une réflexion des Agences du Système.

Le Gouvernement s'oriente de plus en plus vers l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation.

Il s'agit de développer, en se fondant sur une approche globale de lutte contre la pauvreté, des politiques d'actions sociales et civiles qui prennent en compte les situations d'urgence et d'extrême précarité dans lesquelles se trouvent les groupes les plus vulnérables, caractérisés par leur incapacité momentanée de réinsertion socio-économique et culturelle. Il s'agit des groupes sociaux qui survivent par le biais de la mendicité par exemple : talibés (élèves des écoles coraniques), enfants de la rue, personnes handicapées, mères d'enfants en bas âge et personnes du 3<sup>ème</sup> âge sans revenus.

#### LIGNES D'ACTION

- Etude et recherche : identification des familles pourvoyeuses de mendiants (profil socio-démographique, localisation au niveau des quartiers et villages)
- Accès à l'habitat
- Plaidoyer et mobilisation sociale (IEC) pour obtenir la participation des changements positifs d'attitude et de comportement
- Appui à la mise en place de fonds sur la base de contributions volontaires, de subventions publiques et privées.

#### AGENCES IMPLIQUEES

Les Agences du Système : UNICEF, PAM, HCR, FAO et PNUD

#### STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira de définir et de mettre en place des mécanismes et outils qui permettent d'atteindre efficacement les populations cibles, les victimes de l'exclusion sociale et de la marginalisation.

Dès lors, trois éléments essentiels seront pris en considération pour la définition des stratégies d'intervention, à savoir la famille à travers les variables socio-démographiques, l'espace géographique (localisation) et l'espace de socialisation et de solidarité.

## COMPOSANTE 5

### Promotion Economique des Femmes

Comme l'ont fait ressortir la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et la Conférence de Beijing, il ne peut y avoir de développement durable sans la promotion du statut de la femme et sa pleine participation au processus de développement, ceci au même titre que les hommes, ce qui implique l'égalité et l'équité entre les sexes.

Comme le démontrent de nombreux rapports sur la question de la pauvreté, la plus grande proportion parmi les pauvres est constituée de femmes. "La pauvreté a un visage de femme" l'édition 1995 du Rapport Mondial sur le Développement Humain. Au Sénégal, le Gouvernement a établi comme l'un des axes principaux de son Programme National de Lutte contre la Pauvreté, la promotion économique des femmes comprenant les quatre objectifs spécifiques suivants :

- Garantie de l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes
- Renforcement des capacités d'intervention des structures institutionnelles chargées de la promotion des statuts des femmes
- Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes
- Accroissement du niveau de revenus des femmes

Les Agences des Nations Unies qui interviennent directement dans la promotion économique des femmes, appuient le gouvernement dans ses actions visant à atteindre les quatre objectifs sus-mentionnés. Les activités développées dans ce cadre sont les suivantes :

#### Egalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes

- La sensibilisation des autorités nationales et du public en général en vue de promouvoir le concept de l'égalité/équité entre les sexes dans tous les domaines de la sphère socio-économique et politique du pays.
- Appui à la révision des textes juridiques qui vont à l'encontre de la promotion du statut de la femme et qui font perdurer les déséquilibres entre les hommes et femmes, ainsi que l'adoption et l'application des nouveaux textes y compris sur les droits spécifiques des femmes travailleuses.
- Formation à l'intention des ministres et cadres de la Fonction Publique sur le concept du genre et son application dans les programmes de développement.
- Plaidoyer relatif à la promotion de la femme, en direction des leaders religieux.

#### Renforcement des capacités d'intervention des structures chargées de la promotion du statut des femmes

- Appui institutionnel à différents services au niveau des ministères sectoriels afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des femmes dans leurs programmes et activités respectifs. Plus précisément, cela concerne la formation de "points focaux" de ces services techniques en vue de renforcer leurs capacités d'analyse, de planification, de suivi/évaluation et de lobbying en faveur des femmes.
- Appui institutionnel aux associations de femmes entrepreneurs des régions de MBour et des villages de pêche le long de la grande côte dans le secteur de la transformation des produits de la mer, à divers groupements féminins, femmes syndicalistes et à des ONGs de femmes.
- Renforcement des capacités techniques des structures gouvernementales et non-gouvernementales en particulier dans le domaine de la gestion.

### Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes

- Renforcement de l'information et de la capacité d'organisation des femmes.
- Accès des femmes aux moyens de production, de crédits et les règles et procédures bancaires.
- Soutien aux activités d'information à l'intention des femmes dans le domaine socio-sanitaire.
- Appui aux groupements et organisations féminins pour lutter contre l'usage et l'abus de drogues.

### Accroissement du niveau des revenus des femmes

- Soutien à la réalisation de micro-projets générateurs de revenus pour les femmes en particulier par le truchement de la formation à la gestion des entreprises et l'accès aux crédits.
- Soutien aux programmes qui favorisent l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie.
- Soutien dans la région de Ziguinchor de l'alphabétisation des femmes maraîchères.

Le PNUD, le FNUAP, le BIT, l'UNIFEM, l'UNICEF, l'ONUDI, l'UNESCO, le PNUCID, participent directement à la mise en œuvre des actions liées à la promotion économique des femmes.

### STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Au vu des activités à réaliser, les Agences impliquées établiront un programme commun de plaidoyer en faveur des femmes. Il s'agirait en premier lieu d'agir au niveau national ; le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale serait l'agence de mise en œuvre de ce programme dans le cadre de son programme de mobilisation sociale. Toutes les Agences du Système des Nations Unies étant concernées par la question de l'égalité des sexes, un programme élargi sera également envisagé. La mise en place de programmes régionaux sera également envisagée pour les régions de Diourbel, Tambacounda et la zone de Pikine, où interviennent plus spécifiquement le PNUD et le FNUAP. D'autre part, plusieurs Agences collaboreront à différents ateliers de formation en genre pour la partie nationale. Il s'agit du FNUAP, de l'UNICEF et de l'UNIFEM. Dans ce cadre, un programme conjoint de formation sera élaboré afin d'éviter des duplications et pertes de ressources

Les Agences du Système établiront conjointement une stratégie d'intervention auprès des ONGs et groupements de femmes. En particulier, il est envisagé de regrouper les ONGs en fonction de leurs domaines d'intérêts et de mettre en place un plan opérationnel pour tout ce qui touche l'information et la capacité d'organisation. Les Agences viseront à harmoniser leurs interventions en mettant en place un système conjoint de fonds de roulement en faveur des femmes les plus défavorisées qui ont des accès limités aux systèmes bancaires. Un programme d'alphabétisation élargi soutenu par les Agences sera mis en place pour les activités génératrices de revenus.

### MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Dans l'optique de ne pas créer de nouvelles structures, le mandat du Réseau Informel des Femmes piloté par l'UNIFEM sera élargi afin de lui donner aussi la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation du programme commun qui serait mis en place dans le domaine de la promotion économique des femmes. A cette fin, des indicateurs de progrès seront définis (ex: évolution du nombre de femmes entrepreneurs dans les différentes sphères économiques; le nombre de femmes ayant accès au crédit ; ou les indicateurs démontrant l'amélioration des conditions des femmes ayant bénéficié d'un soutien pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) comme par exemple la diminution du taux de mortalité infantile; état nutritionnel des enfants etc...). Des évaluations communes regroupant les Agences seront organisées sur une base annuelle, de même que la soumission de rapports annuels qui serviront de base à des revues inter-agences débouchant sur des recommandations et un suivi rapproché de leur mise en œuvre. Des visites de terrain conjointes seront organisées.

**BUDGET** Seules indications budgétaires disponibles pour le moment : PNUD : \$ 800,000

**LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**  
**Axe 5. PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES**

Agences Lignes d'action	UNIFEM	PNUD	FNUAP	UNESCO	UNICEF	ONUFI	BIT
1. Egalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la révision des lois en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes</li> <li>- Révision/vulgarisation du code de la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la révision des lois en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes.</li> <li>- Révision/Vulgarisation code de la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la révision des lois en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes.</li> <li>- Révision/ Vulgarisation code de la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des femmes sur leurs droits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des femmes sur leurs droits</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information en matière des droits syndicalistes</li> </ul>
2. Renforcement des capacités d'intervention des structures chargées de la promotion du statut des femmes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des points focaux des ministères en vue de renforcer leur capacité d'analyse, de planification, de suivi/évaluation et de lobbying en faveur des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux activités d'Education à la Vie de Famille pour les femmes dans les régions de Dakar, Louga, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui institutionnel aux associations des femmes entrepreneurs des régions de Mbour et des villages de pêche le long de la grande côte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux femmes entrepreneurs, aux femmes syndicalistes et aux groupements féminins</li> </ul>
3. Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux activités d'information visant l'accès des femmes aux moyens de production, aux crédits, et sur les règles et procédures bancaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux activités d'IEC en Santé Reproductive/Planning Familiale/Soins de Santé à l'intention des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux activités d'information des responsables des ONGs féminins</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'organisation des femmes au niveau syndical et assistance technique en appui aux réseaux de femmes</li> </ul>
4. Accroissement du niveau des revenus des femmes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la formation et à la gestion des entreprises et l'accès au crédit</li> <li>- Soutien aux programmes qui visent à favoriser l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'alphabétisation des femmes maraîchères dans la région de Ziguinchor</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la formation, à la gestion des entreprises et l'accès au crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la formation, à la gestion des entreprises et l'accès au crédit</li> </ul>

## **THÈME II: BONNE GOUVERNANCE**

### **COMPOSANTE 1**

#### **5.2.2 - BONNE GOUVERNANCE**

##### **Amélioration de l'Efficacité de l'Administration Publique**

L' Administration Publique doit être réformée afin qu'elle puisse répondre aux exigences de résultats que l'environnement socio-économique mondial impose aux différents intervenants ou acteurs nationaux. Le renforcement des capacités d'intervention de l'administration publique et sa rationalisation constitue pour le Sénégal, une condition essentielle à la réussite des politiques et mesures adoptées pour le développement économique et social du pays.

Le Sénégal entend apporter des éléments de réponses à cet aspect essentiel du développement à travers la mise en œuvre de son Programme national de Bonne Gouvernance.

Les objectifs visés par le Gouvernement en la matière se résument comme suit :

- mise en place d'une administration devant favoriser la confiance des citoyens, leur épanouissement et le succès des entreprises grâce à une gestion saine, efficace et transparente des affaires publiques ;
- rationalisation institutionnelle de l'Administration pour l'adapter aux exigences des changements en cours tant au niveau national qu'international ;
- amélioration de la gestion des ressources humaines par la révision des textes de la fonction publique en vue de promouvoir la responsabilité des agents et d'accroître leur productivité ;
- amélioration de la qualité des services fournis à tous les usagers.

#### **LIGNES D'ACTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

Les lignes d'action du Système des Nations Unies sont en appui à l'amélioration de l'efficacité de l'Administration publique

##### **1. Rationalisation institutionnelle de l'Administration**

- La révision des textes et procédures d'organisation au sein du Ministère de la Santé et des Hôpitaux.
- La réorganisation des services nationaux de l'emploi à travers la formation et l'assistance technique.
- La mise en place d'instruments de promotion de l'emploi.
- L'organisation d'un cadre de concertation nationale sur la qualité du service public.
- La mobilisation des ressources et la coordination de l'aide
- La mise en place d'une législation actualisée pour la lutte contre la drogue.
- La restructuration des services agricoles à travers la formation et l'appui institutionnel

##### **2. Renforcement des capacités des ressources humaines**

- Renforcement des capacités des Ministères techniques dans la formulation, et le suivi/évaluation des projets de développement.
- La formation des femmes en leadership politique.
- La fourniture d'équipements et la formation dans le cadre des activités d'IEC en matière de lutte contre la drogue.
- Le renforcement des capacités de planification dans le domaine de la politique de population.

- L'assistance à la mise en place d'une base de données sur les infrastructures sociales de base et les indicateurs socio-économiques au niveau régional et national.
- Appui à la mise en œuvre du Programme d'Investissement Sectoriel Santé (PIS).

### STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Les Agences des Nations Unies à savoir l'OMS, le BIT, le PNUD, la FAO, la Banque Mondiale apportent un appui à la politique nationale d'amélioration de l'Administration publique.

Dans ce cadre la mise en place de l'assistance du Système des Nations Unies en appui à cet objectif stratégique se fera de façon concertée, en tenant compte des convergences, selon les activités et les domaines spécifiques d'intervention.

En ce qui concerne les études à réaliser, les termes de référence devront être validés par l'ensemble des Agences concernées par les thèmes et un Comité inter-agences de sélection de consultants pourrait être mis en place, dans un souci d'harmonisation des procédures. Compte tenu de l'importance du volet formation une base de données commune de formateurs agréés, sera mise en place. Dans la mesure du possible les activités de formation seront réalisées d'une façon conjointe.

### MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Un effort de rationalisation à travers l'harmonisation des textes et procédures, d'identification des indicateurs de suivi/évaluation, ainsi que des critères de sélection pour accéder en particulier aux bourses de formation, contribuerait à maximiser l'impact de l'assistance du Système des Nations Unies.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation pourraient aussi être développés à partir de l'exploitation systématique des rapports d'avancement et des exercices d'évaluation entrepris au niveau des programmes.

#### C) - Budget:

- UNICEF	: 47. 000 \$ (dont 15 à rechercher)
- PNUD <sup>5</sup>	:
- FNUAP	:
- BIT	:
- OMS	:
- PNUCID	: 500.000 \$
- FAO	: 264 000 \$
- BANQUE MONDIALE	:

<sup>5</sup> Le PNUD apportera au cours de la période 1999-2000 une assistance financière de 2,8 millions de dollars à la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance. La répartition de cette enveloppe financière par composante du Programme National sera précisée à la fin de la formulation du Document d'Appui du PNUD au Programme National de Bonne Gouvernance.



## THEME : BONNE GOUVERNANCE

## AXE 1 : Objectifs : Réforme institutionnelle de l'Administration

ACTIVITES	PNUD/FENU	BIT	OMS	PNUCID	UNICEF	FAO	FNUAP
FORMATION	Formation des cadres pour l'exercice de nouvelles fonctions portant sur l'amélioration de la qualité du service public	Formation des Services Nationaux	Bourses d'Etudes par accès aux Centres de Formation CESAG, IRSP	Formation pour la mise en place d'une police de proximité	Formation en Coût-efficacité et en planification, suivi et évaluation	Formation dans le cadre de la restructuration des services agricoles	Formation des cadres au niveau régional et national en matière de population
LOCALISATION	National	National		National	National et Régional		
POPULATION CIBLE	Cadres de l'Administration nationale et locale Société civile			Services technique Régionaux- Maires	Agents des Services nationaux et régionaux		Services techniques régionaux-Parlementaires Membres du gouvernement
APPUI TECHNIQUE/AUTRES	-Assistance à la concertation nationale - Appui à la formulation d'un programme de réforme de la Fonction Publique - Conception de stratégie de communication	Appui à la réorganisation des services nationaux de l'emploi	Appui à travers la révision des textes et procédures d'organisation au sein du MSPAS et Des hôpitaux	Appui au processus de mise en place d'une police de proximité et de maisons de justice		Appui à la restructuration des services agricoles	Appui à la création des Ressources Humaines pour la réactualisation et la mise en oeuvre de la Politique de Population
EQUIPEMENTS				Fourniture d'équipements			Mise à disposition d'équipements informatiques
SUIVI/EVALUATION							
IEC	Vulgarisation des manuels de Formation en						
BUDGET 1998-2000				500 000 \$			

### Stratégie de mise en œuvre

Tenant compte des lignes d'action susmentionnées, l'UNICEF, le PNUD, le FENU, le FNUAP, la Banque Mondiale apportent des appuis substantiels au processus de décentralisation.

Dans la perspective d'établir des synergies et pour plus d'impact, il est important que les Agences du Système des Nations Unies, intervenant dans les mêmes zones puissent circonscrire leur assistance après une évaluation rigoureuse des besoins réels des bénéficiaires. Dans ce cadre les informations déjà disponibles dans le document de l'Evaluation Commune de la Situation seront régulièrement mis à jour pour servir d'état des lieux avant l'intervention des Agences.

Les activités pour lesquelles plusieurs Agences interviennent, feront l'objet d'un calendrier de réalisation concerté, pour renforcer les convergences et complémentarités. Un comité inter-agences de mise en oeuvre de l'axe stratégique est envisagé : les populations bénéficiaires prendront une part active à l'identification des besoins et à la réalisation des activités.

### Mécanismes de suivi/évaluation

Un dispositif de suivi/évaluation à la fois quantitatif et qualitatif sera mis en place pour pouvoir rendre compte des progrès réalisés en termes d'accomplissement effectif par les collectivités auxquelles des responsabilités ont été transférées. Dans ce cadre un système d'enquête légère, mais permanente sera conçu et mis en oeuvre pour collecter les informations. Un volet analyse et publication de l'information collectée pourra être mis en place avec l'appui des Agences et des populations bénéficiaires.

Un certain nombre d'indicateurs de suivi de l'état de mise en oeuvre de la politique de décentralisation sera élaboré.

### Budget

Les ressources financières en appui à la réalisation de ses activités se répartissent comme suit :

- PNUD/FENU	:	\$ 7.500.000
- UNICEF	:	\$ 25.000
- FNUAP	:	\$ 6.500.000
- BM	:	\$

**AXE 2. Approfondissement du Système démocratique et de la Gouvernance locale**

**Objectif 2.1. Parachèvement de la réforme de 1996**

ACTIVITES	PNUD / FENU	UNICEF	FNUAP	OMS
Formation	- Formation, alphabétisation des élus locaux - Formation des populations	Formation des Elus Locaux	Formation des Elus locaux	Formation des Elus locaux
Appui technique / Autres	- Renforcement de la planification locale FDL du financement décentralisé à travers une réforme du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales. - Renforcement des capacités financières des ARD à travers la mise en place d'un fonds de compensation	Fournitures d'équipements	Fournitures d'équipements	Fournitures d'équipements
IEC				
Suivi / Evaluation	Mise en place d'un comité consultatif de suivi			
Localisation	Départements de Tamba et Kédougou, Kaffrine, Kébémér	Département de Pikine		
Population cible	Collectivités locales/population rurale	Elus locaux, responsables des services GPF, Associations de Jeunes		
Budget (pour l'axe 2)		25. 000 \$	6.500.000 \$	

**AXE 2. Approfondissement du Système démocratique et de la Gouvernance locale**

**Objectif 2.2. Renforcement du processus participatif**

ACTIVITES	PNUD / FENU	UNICEF	FNUAP	OMS
Formation	Formation des élus locaux aux méthodes d'analyse et de Conception participative, en particulier dans le Domaine de l'agriculture et de l'horticulture	Formation des Elus locaux dans les techniques de planification	Formation des locaux dans les techniques de planification	Formation des locaux dans les techniques de planification
Appui technique / Autres	Réalisation de pistes et autres ouvrages	Fournitures d'équipements	Fournitures d'équipements	Fournitures d'équipements
IEC	Vulgarisation des approches participatives			
Suivi / Evaluation				
Localisation	Régions (Tamba, Diourbel, Kébémér, Kaffrine, Dakar et Saint-Louis)	Département de Pikine		
Population cible	Elus locaux, organisation à la base			
Budget				

**AXE 2. Approfondissement du Système démocratique et de la Gouvernance locale**

**Objectif 2.3. Renforcement des capacités locales**

ACTIVITES	PNUD / FENU	UNICEF	FNUAP	OMS
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de planification locale</li> <li>- Formation des élus locaux et des collectivités à la base</li> </ul>	Renforcement des Capacités de Planification	Renforcement des Capacités de Planification	Renforcement des Capacités de Planification
Appui technique / Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de plans d'investissements locaux qui compléteront les PRDs et PIC</li> <li>- Mise en oeuvre des plans d'investissements locaux</li> <li>- Mise en place de lignes de crédit avec système de caisses villageoises</li> <li>- Appui à la gestion des terroirs</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la supervision des activités des districts sanitaires</li> <li>- Appui au Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS)</li> </ul>
IEC				
Suivi / Evaluation				
Localisation	Régions (Tamba, Diourbel, Kafrine, Kébémér, Dakar et Saint-Louis)			
Population	Elus locaux			
Budget	7 500 000			

## COMPOSANTE 3

### Promotion des Droits de l'Homme, Renforcement du Système Démocratique

L'examen de la situation actuelle permet de conclure que l'essentiel des textes de lois garantissent les droits humains et les libertés fondamentales. Il existe donc bien un cadre juridique qui favorise la démocratie au Sénégal.

Par ailleurs, le Sénégal reconnaît l'importance des recommandations issues des grandes conférences internationales et s'attache à leur application à travers des actions diverses: règlements, procédures, politiques, stratégies, plans d'action, etc.

Cependant, le constat suivant peut être fait :

a) une harmonisation totale de la législation avec les dispositions de la déclaration universelle et celles des différentes conventions qui en découlent reste à réaliser ;

b) l'application de textes de lois, de décisions, de programmes, plans d'action, etc. souffre d'importantes lacunes et insuffisances auxquelles il faut remédier.

La réalisation des objectifs de développement et la prise en charge des défis auxquels le Sénégal est confronté nécessitent des améliorations de l'environnement institutionnel et la mise en oeuvre de réformes tendant à accroître l'efficacité de la fonction publique, le renforcement de la démocratie et du processus de décentralisation et la promotion des droits humains. Il s'agira notamment de repenser le rôle de l'Etat central, d'impliquer et de responsabiliser davantage les autres acteurs à savoir le secteur privé, la société civile et les collectivités locales.

Dans ce contexte, un certain nombre de constats sous-tendent la mise en oeuvre d'un programme de Bonne Gouvernance : la recherche d'une plus grande efficacité dans l'action de l'Administration Publique, l'amélioration de la connaissance et de l'application des textes de loi relatifs à la promotion des droits humains

#### Lignes d'action du Système des Nations Unies

L'action du Système des Nations Unies dans la promotion des Droits de l'Homme et le Renforcement du Système démocratique se concentre sur les domaines suivants :

##### 1. La population et la Santé

- Appui au Réseau des Parlementaires en Population dans l'identification des textes de loi qui constituent des obstacles à la promotion d'une bonne santé reproductive (SR) (cf. Rapport sur Population et Législation).
- Aide au développement des activités d'information et à l'éducation des populations pour une meilleure connaissance de leurs droits en matière de reproduction.
- Contribution à la formation des prestataires sur les droits du client et la consultation en SR.
- Soutien de l'Etat au secteur privé et aux ONG dans l'offre de services de SR intégrés de qualité au niveau le plus décentralisé avec toutes les garanties de confidentialité et jouer un rôle de pionnier dans la mise en service de centres-conseil pour les jeunes.
- Appui à la vulgarisation de certains articles du Code de la Famille à travers l'édition de brochures rédigées dans un style accessible à tous.

##### 2. L'égalité Homme/Femme

Des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Système des Nations Unies va appuyer les efforts du gouvernement dans ce sens.

En matière de droits de la femme, la promulgation du Code de la Famille en 1972 (révisé en 1974 et 1979) a constitué une étape importante pour l'accomplissement de l'émancipation de la femme sénégalaise. Il dénonce la répudiation et le mariage forcé, ce qui constitue un progrès considérable. L'abolition de la répudiation met fin à une pratique particulièrement humiliante pour les femmes.

Néanmoins, malgré les révisions dont il a fait l'objet, le code de famille renferme encore des mesures discriminatoires dans le contexte actuel. Certaines de ces dispositions renforcent et perpétuent le pouvoir patriarcal : l'homme est le chef de famille (même s'il est absent), le choix de la résidence du ménage lui incombe et la femme est obligée d'y habiter avec lui, le code reconnaît à la femme le droit d'exercer librement une profession, mais l'époux en tant que chef de famille peut s'y opposer s'il estime que les intérêts des enfants et du ménage sont menacés.

### 3. Le Droit des Femmes

- Appui à la Clinique Juridique du Réseau Africain pour le Développement International (RADI) dans ses activités d'information, de sensibilisation et de conseil. A travers ces cliniques juridiques les femmes ont accès à l'information et peuvent bénéficier d'assistance. Cet appui juridique concerne généralement les droits humains des femmes, mais depuis quelques années il s'oriente vers une mobilisation contre la violence à l'égard des femmes.
- Appui aux organisations/associations de défense des droits des femmes et de lutte contre la violence.
- Appui au Comité de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes regroupant une dizaine d'ONGs et associations féminines. Ce réseau organise l'information et la sensibilisation sur les violences, dispose d'une ligne téléphonique d'écoute et porte une assistance juridique aux femmes victimes de violences.

### 3. Le travail et l'emploi

- Appui au Gouvernement et aux partenaires sociaux du Sénégal à la mise en application des conventions fondamentales de l'OIT, notamment par l'assistance technique fournie aux services du Ministère du Travail pour l'accomplissement de ses obligations constitutionnelles et par l'organisation de séminaires, en particulier à l'adresse des organisations syndicales, sur des questions relevant de ces conventions. En outre, compte tenu de l'intérêt exprimé pour le Gouvernement de ratifier la convention n°138 sur l'âge minimum, il a reçu l'appui du BIT afin d'élaborer les documents préparatoires nécessaires à la soumission de cet instrument aux organes compétents en vue de sa ratification.
- Contribution à la recherche de l'équilibre entre la croissance économique et la protection des droits fondamentaux des travailleurs, en associant davantage les acteurs socio-économiques, en particulier les organisations d'employeurs et de travailleurs, par le renforcement des institutions chargées du dialogue social et de la coopération tripartite, contribuant ainsi à consolider la démocratie et la paix sociale.

### 4. Les migrations et les réfugiés

- Contribution aux programmes développés par les associations de défense de droits humains par la promotion et la vulgarisation du droit des réfugiés. De tels programmes sont destinés aux représentants des médias locaux, des cadres nationaux, des institutions nationales de formation et de recherche, et des partenaires opérationnels afin de les familiariser avec les instruments juridiques nationaux relatifs aux droits des réfugiés.
- Appui aux autorités nationales dans leur effort d'assistance et de recherche de solutions durables pour les réfugiés résidant au Sénégal.

### 5. Les enfants

En ce qui concerne les droits des enfants, le Sénégal a été parmi les premiers pays à ratifier la Convention relative aux Droits de l'Enfant en Juillet 1990. Grâce à une volonté politique ferme exprimée au plus haut niveau, cette ratification a été suivie par une série de mesures en faveur de la promotion de ces droits à travers des structures, des politiques, des programmes et plans d'action. Ces efforts se poursuivent d'une manière dynamique par les différentes institutions de l'Etat, bénéficiant de l'appui et du soutien des populations, de la société civile, des médias, des

leaders religieux et d'opinion. Des efforts importants restent cependant à entreprendre ; ils porteront sur les éléments suivants qui feront l'objet de l'appui d'institutions du Système des Nations Unies. Il s'agit de :

- l'harmonisation des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant avec la législation sénégalaise ;
- l'application des lois garantissant à tous les enfants le respect de tous leurs droits;
- la sensibilisation de toute la population, notamment des parents, pour qu'ils soient convaincus de la légitimité des droits des enfants.

### **Stratégies de Mise en Oeuvre**

Le Sénégal montre son attachement au renforcement et l'amélioration des performances démocratiques dans le pays. Le Système des Nations Unies au Sénégal aide le Gouvernement dans cet effort et continuera à contribuer en particulier à :

- consolider les acquis démocratiques en matière de droits humains, en harmonie avec les dispositions des conventions internationales adoptées et ratifiées par le Sénégal;
- faire appliquer et respecter les dispositions de ces conventions dans la pratique ;
- mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine des droits humains auprès des décideurs, des partenaires sociaux, des leaders religieux et d'opinion, des médias, des jeunes, des mouvements associatifs et du public en général ;
- formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies dynamiques en faveur de la promotion des droits humains et de la démocratie ;
- renforcer l'esprit et les pratiques civiques chez les citoyens.

Dans ces domaines, plusieurs Agences des Nations Unies (notamment le PNUD, le HCR, le BIT, le FNUAP, l'UNIFEM et l'UNICEF) apportent un soutien direct au Gouvernement et aux partenaires sociaux, en étroite coordination avec les ONG et les autres partenaires au développement. Ces interventions sont traitées plus en détail dans le tableau ci-après.



### Lignes d'actions du Système des Nations Unies

La liste ci-après dresse les moyens d'interventions du Système en appui à la réalisation des objectifs principaux du programme national de Bonne Gouvernance :

1. **L'appui institutionnel** : notamment en terme d'appui technique, de conseils, de participation dans la formulation de plans et programmes, ainsi que dans la rédaction de documents et rapports divers.
  2. **La formation** : a l'intention de cibles diverses (décideurs, techniciens, magistrats, policiers, enseignants).
  3. **Les études** : notamment des études juridiques
  4. **Les séminaires, ateliers, fora et colloques**: sur des sujets divers et avec un large éventail de partenaires.
  5. **Le plaidoyer** : notamment auprès des décideurs et leaders d'opinion et à travers les médias modernes
  6. **L'IEC** : y compris la production de supports variés, l'utilisation des médias modernes et traditionnels, la communication interpersonnelle, etc.
  7. **La diffusion de textes et de conventions** : à travers la publication, la distribution et l'adaptation en diverses formes à la portée des décideurs et des populations
  8. **Les matériels et équipements** : notamment du matériel informatique.
  9. **Les centres d'écoute** : notamment a l'intention des jeunes et des femmes
  10. **Les réseaux de partenaires** : groupement de jeunes et de femmes, maires et autres élus locaux, parlementaires, religieux, communicateurs modernes et traditionnels, etc.
1. **Les jeux/concours** : surtout à l'intention des écoliers.
  2. **Les Programme d'écoles** : des modules et curricula.
  3. **Les projets à l'intention des populations** : à travers des activités concrètes.
  4. **Les enquêtes** : notamment sur la connaissance du public de certaines conventions.

Tous ces types d'interventions sont utilisées par toutes les Agences. Nombre d'entre elles se complètent et se renforcent ; certaines interventions se réalisent conjointement en coopération et collaboration entre deux ou plusieurs Agences. Dans le cadre de l'UNDAF, les agences s'efforceront de renforcer cette complémentarité.

### III. Stratégies de mise en œuvre

Les différentes approches utilisées par les Agences dans le domaine des droits humains, sont pertinentes et efficaces. Le fait que plusieurs Agences appuient les même idées et principes, universellement reconnues renforce la position du Système et augmente ses chances à atteindre ses objectifs. Cependant, la duplication, la répétition et le chevauchement démontrent un besoin évident d'une meilleure coordination entre les Agences. Pour ce faire, des consultations réciproques et les échanges d'information sur la programmation et planification des programmes respectifs seront renforcés . Les actions conjointes dans les domaines d'intérêt commun seront mises en oeuvre et tendront à devenir la règle et non l'exception.

Plus particulièrement, le FNUAP, l'UNIFEM et l'UNICEF renforceront leur collaboration à travers un échange régulier, permanent et systématique d'information. Chaque fois que cela sera nécessaire ou possible, des actions communes entre ces trois Agences seront mis en œuvre.

Par ailleurs, vu leur mandat respectif et leurs intérêts communs, le BIT et l'UNICEF développeront de façon complémentaire leurs efforts pour tout ce qui concerne le travail des enfants et des jeunes.

En raison de l'expérience et des capacités de l'UNICEF dans le domaine de l'information et de la communication, le système tirera profit de cet avantage par une collaboration plus étroite avec les services concernés de cette agence.

### IV. Système de suivi et d'évaluation

Afin d'assurer une meilleure coordination et pour obtenir de meilleurs résultats , il est envisagé :

Un groupe interne au Système des Nations Unies pour les droits humains sera institué ; il sera ouvert aux Autres agences d'aide bilatérales et multilatérales.

Le groupe s'informerera mutuellement et régulièrement sur les programmes et plans en cours ou envisagés.

Le groupe pourrait également envisager de réaliser des évaluations et enquêtes communes sur l'impact des stratégies mis en œuvre avec leur assistance.

<b>Objectif 4 : Formuler/mettre en oeuvre politiques et stratégies</b>			
<p>Formation des formatrices pour la promotion des femmes.</p> <p>Constitution d'une équipe technique chargée de l'encadrement des femmes sur le plan politique.</p>	<p>Formulation et mise en oeuvre de projets plaidoyer en direction des femmes et des enfants.</p> <p>Implication des réseaux communautaires et des secteurs influents.</p> <p>Introduction de module d'éducation aux droits humains dans les écoles.</p> <p>Mise en oeuvre du Villages Défenseurs des droits humains.</p> <p>Mise en oeuvre parlement des enfants.</p>	<p>Mobilisation des moyens d'action normative, de coopération technique et de recherche dans tous les domaines, en particulier l'emploi, la promotion du dialogue social et du tripartisme, le développement des ressources humaines et les conditions de travail, pour faire en sorte que, dans le cadre d'une stratégie globale de développement social, le progrès social aille effectivement de pair avec la croissance économique et contribue à rendre cette dernière réellement durable.</p>	<p>Formation de policiers et de magistrats pour une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence.</p> <p>Formation de médecins par la diffusion d'un guide pratique sur la question des violences.</p>
<b>Objectif 5 : Renforcer l'esprit et les pratiques civiques</b>			
<p>Formation du personnel enseignant aux droits humains.</p> <p>Jeux/concours.</p> <p>Communication interpersonnelle.</p> <p>Forum sur le civisme à l'école.</p> <p>Affiche sur le civisme.</p> <p>Plan d'action sur le civisme à l'école.</p>			<p>Soutien à l'éducation à la vie familiale et en matière de population dans les écoles et en milieu extra-scolaire.</p> <p>Promotion de l'approche genre dans les programmes financés par le FNUAP.</p>
			<p>Concours inter-scolaire sur le statut de la promotion des femmes en collaboration avec le GEEP.</p> <p>Sensibilisation des jeunes dans les lycées et collèges sur la promotion de la femme.</p> <p>Sensibilisation des jeunes sur l'excision.</p>

## COMPOSANTE 4

### Appui à la Réforme du Système Judiciaire

La plupart des grandes villes du monde sont préoccupées par un taux de criminalité élevé et par des tendances à la hausse de la délinquance et de l'insécurité. Le constat selon lequel les espaces urbains sont davantage et inévitablement touchés par la criminalité, revêt une dimension d'autant plus inquiétante que l'urbanisation semble connaître une croissance de plus en plus rapide.

On estime qu'en 2030, alors que le village planétaire comptera 7 milliards d'individus, 8 habitants sur 10 vivront dans des agglomérations urbaines. Gérer le monde équivaudra à gérer la ville, prendre en charge ses problèmes d'économie, d'habitat, d'hygiène, de sécurité, d'emploi, de relations transraciales, interculturelles ou intraethniques. Il faudra inventer des cadres, des institutions et des instruments nouveaux, pour réguler les rapports sociaux, maîtriser les violences et les dérives ouvertes ou latentes, épisodiques ou endémiques.

Parmi les éléments d'analyse du problème, les autorités publiques sénégalaises ont souligné l'existence d'une inadéquation des actions de police et des missions de justice due, à:

- un manque de proximité des services publics en charge de la sécurité et de la justice générant chez les populations de ces quartiers un sentiment d'abandon social,
- un manque de formation des services de police à la spécificité des actions de prévention de la délinquance urbaine.

Face à cette problématique, les autorités sénégalaises sont convenues de mettre en oeuvre une action visant au rétablissement, au sein des populations des quartiers défavorisés, du sentiment de sécurité et du lien social communautaire. Ceci passe par une amélioration des missions de service public dont l'Etat assume traditionnellement la charge, notamment celles relevant du domaine de maintien de l'ordre et de la justice et dont il doit veiller à pourvoir équitablement les populations. C'est ainsi que ces services doivent être renforcés ou adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des populations des quartiers en difficulté.

En appui à la réforme du système judiciaire le PNUCID apporte une assistance aux services impliqués dans la lutte contre la drogue. D'autres Agences du Système des Nations Unies devront davantage coordonner leur assistance en tenant compte des objectifs du Plan d'Action de Lutte contre la Drogue. Cette assistance se fera notamment à travers le renforcement des institutions judiciaires et la mise en oeuvre des législations.

Le PNUCID apporte un appui au projet de modernisation de la justice, de la diversification de réponses judiciaires et de rapprochement de la justice et des justiciables, d'instances inter-communales de concertation pour lutter contre la délinquance et d'organisation d'un Forum Africain des Villes pour la sécurité urbaine. Le PNUCID apporte également une assistance technique et de coordination à la création d'une justice et d'une police de proximité dans le cadre d'une assistance de l'Office des Nations Unies pour le Contrôle des Drogues et de la Prévention du Crime à Vienne.

Des efforts sont parallèlement déployés dans le domaine du paidoyer afin d'amener le Gouvernement à prendre en charge la lutte contre la drogue comme mesure de protection urgente pour la santé des populations.

## SUIVI, RAPPORTS ET EVALUATION

Le programme d'appui à la réforme du système judiciaire fera l'objet d'un suivi permanent pendant toute la durée de sa mise en oeuvre. A l'issue de la deuxième phase, c'est à dire à la fin de la deuxième année, une mission d'évaluation sera menée par un consultant pour soutenir les autorités sénégalaises dans leur réforme législative et un membre du Centre pour la Prévention Internationale du Crime (CPIC). De même, un rapport d'évaluation sera préparé et soumis par l'Administrateur du programme au CPIC aux différents partenaires institutionnels au projet (Autorités sénégalaises, maires des communes impliquées). Ce rapport pourra mettre en évidence les impacts et un premier bilan de l'expérience pilote sera menée sur trois des cinq sites définis dans le projet.

Une deuxième mission d'évaluation sera organisée en fin de programme et donnera lieu à la rédaction d'un rapport final dont une partie sera réservée à la faisabilité d'une duplication de l'expérience sénégalaise à d'autres pays. Ce rapport devra être ébauché suffisamment à l'avance pour permettre un suivi et un contrôle technique par la ou les Agences d'exécution et les différents acteurs du projet. Un délai de quatre mois avant la date d'échéance constituerait un terme satisfaisant.

## BUDGET

**PNUCID** : **1,504,080** **US\$**

## COMPOSANTE 5

### Amélioration du climat des affaires

Dans sa nouvelle stratégie de croissance, l'Etat fait de la promotion du secteur privé l'axe central de sa politique en adoptant des politiques de libéralisation et de renforcement du rôle du marché pour une amélioration de l'environnement propice au secteur privé.

Malgré cet effort, les hommes d'affaires sénégalais et des investisseurs privés étrangers, continuent à penser que l'environnement reste inadapté à l'initiative privée d'où la nécessité de son amélioration.

#### - Amélioration de l'environnement économique et institutionnel des entreprises

L'amélioration du climat des affaires est un élément important pour la croissance et la compétitivité dans les entreprises. Elle passe par :

- . une amélioration du système judiciaire qui doit se traduire par :
  - . le renforcement de la protection des droits de l'entreprise vis-à-vis de l'Etat
  - . l'adaptation de la législation aux besoins de l'entreprise
  - . l'application effective de la législation sur les entreprises en vue de rendre le droit au crédit et de recouvrement plus favorable à la compétitivité et à la croissance en proposant notamment la réduction du champ d'application de l'Article 194 du code des obligations civiles et commerciales organisant l'immunité de l'Etat et de ses démembrements
  - . l'appui à la promotion du droit des affaires
- . un partenariat plus étroit entre le secteur privé et l'Etat pour renforcer de façon plus durable la compétitivité de l'industrie sénégalaise dans une économie globale :
  - . en évaluant la relation Etat/ Secteur privé au Sénégal à travers le mécanisme de concertation
  - . en définissant la mission et les modalités de mise en place du conseil supérieur de l'industrie, nouvelle plate-forme de concertation

#### Compilation des activités

L'exécution du Programme de Bonne Gouvernance prévoit des activités se rapportant à l'appui institutionnel et visant essentiellement à rendre la justice accessible aux justiciables, à améliorer les conditions de travail et à diversifier les filières de spécialisation des magistrats.

Le volet climat des affaires doit assurer le lien entre les efforts internes de renforcement de la compétitivité au sein des entreprises et les politiques globales ou sectorielles que conduit l'Etat en vue d'une accélération de la croissance et d'un développement humain durable.

Dans ce cadre L'ONUDI intervient en appui à la concertation entre le secteur privé et l'Etat à travers le Conseil Supérieur de l'Industrie dont la vocation est de devenir une plate-forme de concertation dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques industrielles. Ainsi l'amélioration du processus de concertation passe avant tout par la formalisation préalable d'une vision et d'une stratégie industrielle.

L'objectif du Conseil Supérieur de l'Industrie doit être d'abord d'assister l'Etat sénégalais dans l'élaboration de cette vision et de cette stratégie ainsi que dans la mobilisation générale de tous les acteurs économiques derrière cet objectif. et ensuite de veiller à la mise en oeuvre des choix stratégiques en termes d'impulsion de coordination, de suivi et d'évaluation.

Il doit être en cohérence avec les structures actuelles de concertation et d'appui tout en étant une complémentarité pour elles.

Ses missions à court terme portent sur :

- . **le suivi**, en donnant un avis conforme sur toutes les nouvelles décisions juridiques concernant l'industrie, et en saisissant l'Etat sur toutes les problématiques qui lui paraissent nécessaires
- . **l'arbitrage**, en garantissant le bon déroulement de la concertation et l'impulsion de tous les acteurs
- . **la coordination**, en favorisant une meilleure cohérence de l'ensemble du dispositif d'appui.

A moyen terme, elles consistent à :

- . éclairer l'Etat et les acteurs économiques sénégalais sur les mutations majeures de l'environnement international et leur impact sur l'industrie sénégalaise
- . favoriser la diffusion des nouvelles technologies et, de manière générale, d'une culture industrielle au Sénégal à travers une politique active de communication (séminaires, conférences, publications, prix, reportages)
- . développer des capacités de haut niveau en matière d'analyse stratégique et de conduite du changement, puis assurer un transfert progressif de compétences vers les structures de l'Etat et du Secteur privé.

**THEME :** BONNE GOUVERNANCE  
**AXE 5 :** Amélioration du climat des affaires  
**Objectif 1 :** Amélioration de l'environnement économique et institutionnel des entreprises

ACTIVITES	ONU DI
<b>Formation</b>	Développement des capacités de haut niveau en matière d'analyse stratégique et de conduite du changement Transfert progressif de compétences vers les structures de l'Etat et du secteur privé
<b>Equipement</b>	
<b>Construction</b>	
<b>Supervision / Suivi et Evaluation</b>	Assurer le suivi en donnant un avis conforme sur toutes les nouvelles décisions juridiques concernant l'industrie et saisir l'Etat sur toutes les problématiques qui lui paraissent nécessaires Assurer l'arbitrage en garantissant le bon fonctionnement de la concertation et l'impulsion de tous les acteurs Assurer la coordination en favorisant une meilleure cohérence de l'ensemble du dispositif d'appui
<b>IEC</b>	Favoriser la diffusion de nouvelles technologies et de manière générale d'une culture industrielle au Sénégal à travers une politique active de communication (séminaire, conférences, publications, prix et reportages)
<b>Assistance technique et Autre appui</b>	Appui à la concertation entre le secteur privé et l'Etat à travers la mise en place d'un Conseil Supérieur de l'Industrie (CSI) dont la vocation est de devenir une plate forme de concertation entre le secteur privé dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques industrielles. Assurer le lien entre les efforts internes de renforcement de la compétitivité au sein des entreprises et les politiques globales ou sectorielles que l'Etat conduit en vue d'une accélération de la croissance et d'un développement humain durable. Eclairer l'Etat et les acteurs économiques sénégalais sur les mutations majeures de l'environnement international et leurs impacts sur l'industrie sénégalaise.
<b>Localisation</b>	Dakar et autres régions
<b>Population cible</b>	Ministère de L'industrie et secteur privé
<b>Budget</b>	30.000 \$

**THEME :** BONNE GOUVERNANCE  
**AXE 5 :** Amélioration du climat des affaires  
**Objectif 1 :** Amélioration de l'environnement économique et institutionnel des entreprises

ACTIVITES	ONU DI
<b>Formation</b>	Développement des capacités de haut niveau en matière d'analyse stratégique et de conduite du changement Transfert progressif de compétences vers les structures de l'Etat et du secteur privé
<b>Equipement</b>	
<b>Construction</b>	
<b>Supervision / Suivi et</b>	
<b>Evaluation</b>	Assurer le suivi en donnant un avis conforme sur toutes les nouvelles décisions juridiques concernant l'industrie et saisir l'Etat sur toutes les problématiques qui lui paraissent nécessaires Assurer l'arbitrage en garantissant le bon fonctionnement de la concertation et l'impulsion de tous les acteurs Assurer la coordination en favorisant une meilleure cohérence de l'ensemble du dispositif d'appui
<b>IEC</b>	Favoriser la diffusion de nouvelles technologies et de manière générale d'une culture industrielle au Sénégal à travers une politique active de communication (séminaire, conférences, publications, prix et reportages)
<b>Assistance technique et</b>	
<b>Autre appui</b>	Appui à la concertation entre le secteur privé et l'Etat à travers la mise en place d'un Conseil Supérieur de l'Industrie (CSI) dont la vocation est de devenir une plate forme de concertation entre le secteur privé dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques industrielles. Assurer le lien entre les efforts internes de renforcement de la compétitivité au sein des entreprises et les politiques globales ou sectorielles que l'Etat conduit en vue d'une accélération de la croissance et d'un développement humain durable. Eclairer l'Etat et les acteurs économiques sénégalais sur les mutations majeures de l'environnement international et leurs impacts sur l'industrie sénégalaise.
<b>Localisation</b>	Dakar et autres régions
<b>Population cible</b>	Ministère de L'industrie et secteur privé
<b>Budget</b>	30.000 \$



### **5.3 – Stratégie de mise en œuvre et mécanismes de suivi/évaluation**

La stratégie de mise en œuvre de l'UNDAF/Sénégal s'inspire à la fois des leçons tirées des différents mécanismes de coordination en cours et des nouvelles orientations qui se dessinent en matière de coordination sectorielle avec les autres donateurs.

#### **5.3.1 - Renforcement de la concertation Gouvernement/Système des Nations Unies**

La stratégie de mise en œuvre de l'UNDAF/Sénégal reposera sur une coordination renforcée avec les autorités nationales. Un calendrier de concertation, sera établi et offrira de cadre pour approfondir la compréhension en ce qui concerne les options de coopération de chaque partie.

#### **5.3.2 - Renforcement des mécanismes de coordination inter-agences existants**

- **Les réunions régulières de Chefs d'Agences** auront de façon permanente comme point de l'ordre du jour : « Etat de mise en œuvre de l'UNDAF ». Dans ce contexte un assistant au Coordonnateur Résident ayant spécifiquement parmi ses tâches le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF/Sénégal rendra compte des points de blocage éventuel et suscitera la réaction des Chefs d'Agences sur des propositions de solution qu'il soumettra à leur examen.
- **Les réunions des Administrateurs et Assistants Administratifs** seront davantage systématisées et auront comme objectifs prioritaires l'harmonisation des pratiques administratives et financières. Les conclusions de ces réunions seront diffusées au sein du Système et au besoin partagées avec les autorités nationales.
- **Les réunions des Chargés d'Information** offriront l'occasion d'affiner les propositions de sensibilisation et de vulgarisation de l'option stratégique qui est à l'origine de l'UNDAF. L'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel du Système des Nations Unies, des autres donateurs ainsi que des autorités nationales sur les retombées positives de l'UNDAF constitue un aspect important du processus. La réflexion doit se faire de façon permanente pour développer des instruments appropriés (émissions à la télévision ou à la radio, conférences de presse etc...) et favoriser les cadres de concertation notamment avec la Société Civile pour que l'UNDAF/Sénégal puisse servir d'expérience pilote en matière d'harmonisation de la gestion des ressources de la coopération.

#### **5.3.3 – Stratégie de mobilisation de ressource pour l'UNDAF**

Le processus de mise en œuvre de l'UNDAF doit projeter l'image d'une cohésion dans l'action du Système des Nations Unies dans son ensemble pour susciter l'intérêt d'autres donateurs qui ont les mêmes soucis à savoir la rationalisation des ressources. Dans ce contexte et tenant compte des domaines de concertation de l'UNDAF, le Système saisira les occasions de réunions thématiques et sectorielles présentement en vigueur au Sénégal comme mécanismes de coordination pour une large diffusion de la stratégie UNDAF, des objectifs visés et des premières réalisations qui pourraient présenter un intérêt pour les autres partenaires au développement.

Dans ce cadre des groupes thématiques inter-agences seront institués pour mieux définir la stratégie la plus appropriée pour l'atteinte des objectifs de l'UNDAF en termes d'adhésion des autres partenaires au développement. Le Système des Nations Unies devra faire preuve d'une grande cohésion face aux autres donateurs et s'inscrire dans l'optique de l'UNDAF qui sera la référence du Système des Nations Unies par rapport aux bailleurs de fonds.

### 5.3. 4 – Mécanismes de suivi/évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'exercice UNDAF/Sénégal se feront à travers les activités suivantes :

- Evaluation cartographiée de la localisation des interventions des différentes Agences qui servira de base à la mise en œuvre d'une concentration géographique des activités.
- Etablissement d'un calendrier de réalisation concertée s'appuyant sur les structures mises en place dans le cadre de la politique de décentralisation (collectivités locales, plan de développement local, CDD)
- Elaboration des indicateurs de suivi/évaluation pour les activités communes à intégrer dans les grilles de supervision pour les missions sur le terrain
- Etablissement d'un planning des missions de suivi sur le terrain
- Etablissement d'un calendrier de rendez -vous importants avec le gouvernement pour le dialogue sur les politiques

Le processus de l'UNDAF sera évalué périodiquement par un comité inter-agences suivant une périodicité de 6 mois, la première revue étant prévue en juin 1999.

Les indicateurs quantitatifs porteront sur :

- le nombre de réunions ou d'ateliers de réflexion co-organisés avec les bénéficiaires pour le suivi ou la conception de nouveau programme d'appui
- le nombre de co-financements d'activités communes aux agences
- le nombre de missions conjointes sur le terrain dont les rapports seront mis à la disposition des différentes Agences.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les principales activités opérationnelles pour lesquelles les agences peuvent déjà adopter des positions de principe en vue du renforcement de la coordination inter-agence. Cette démarche contribuerait à faciliter la mise en œuvre de l'UNDAF.

**TABLEAU 2 : AXES DE COLLABORATION SUR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES**

<b>ACTIVITES</b> PAR FINALITE	<b>AGENCES CONCERNEES</b>	<b>TYPE DE COLLABORATION, RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS</b>
Education : Scolarisation et alphabétisation	UNIFEM, BM, FNUAP, UNICEF, UNESCO, PNUD, HCR, PAM	Axe 2 : Populations cibles : Enfants, filles, adultes, réfugiés <u>Résultats attendus et indicateurs :</u> Augmentat° des taux de scolarisat° et d'alphabétisat° Indic.= taux accru de 12,7 %
SANTÉ Mortalité maternelle et infantile	OMS, FNUAP, UNICEF, PNUD, BM	Axe 2,3 <u>Résultats attendus et indicateurs :</u> Réduct° des taux de mortalité maternelle et infantile Indic.= taux réduit de 10,2 %
Malnutrition infantile	OMS, FNUAP, UNICEF	Axes 2,3 Population cible : communauté villageoise, enfants talibés <u>Résultats attendus et indicateurs :</u> Réduct° du taux de malnutrit° infantile Indic.= taux réduit de 11,7 %
Consultations curatives primaires et programmes préventifs	OMS, PAM, UNICEF, PNUCID, BM, PNUD	Axe 2 Population cible : population démunies, femmes enceintes, enfants <u>Résultats attendus et indicateurs :</u> Accroissmnt du taux de consultat° primaire curative et à la couverture des progrms préventifs Indic.= taux accru de 28,1 %
Appui technique : Niveau production	FAO, ONUDI, UNESCO, HCR, PAM, UNIFEM, PNUD	Axes : 1,5 Population cible : entrepreneurs, femmes entrepreneurs <u>Résultats attendus et indicateurs :</u>
Niveau gestion	BIT, FAO, UNIFEM, PAM	Axes : 1,3 Population cible entrepreneurs, communautés villageoises <u>Résultats attendus et indicateurs :</u>
Niveau gouvernance civile	PNUD, UNIFEM, FNUAP, BST, OMS, UNICEF, FAO, FENU, PNUCID	Axes 2,5/2.1,2.4 Population cible : ministères et administrations, législateur, système ordinaires, communautés locales, planificateur <u>Résultats attendus et indicateurs :</u>
Niveau économique	ONUUDI, PNUD, BST	Axes ½.1, 2.5 Population cible Administrtrtion, associations professionnelles <u>Résultats attendus et indicateurs :</u>